

2018

ANNUAL REPORT

RAPPORT ANNUEL



- The Year in photos -
- L'année en photos -



CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

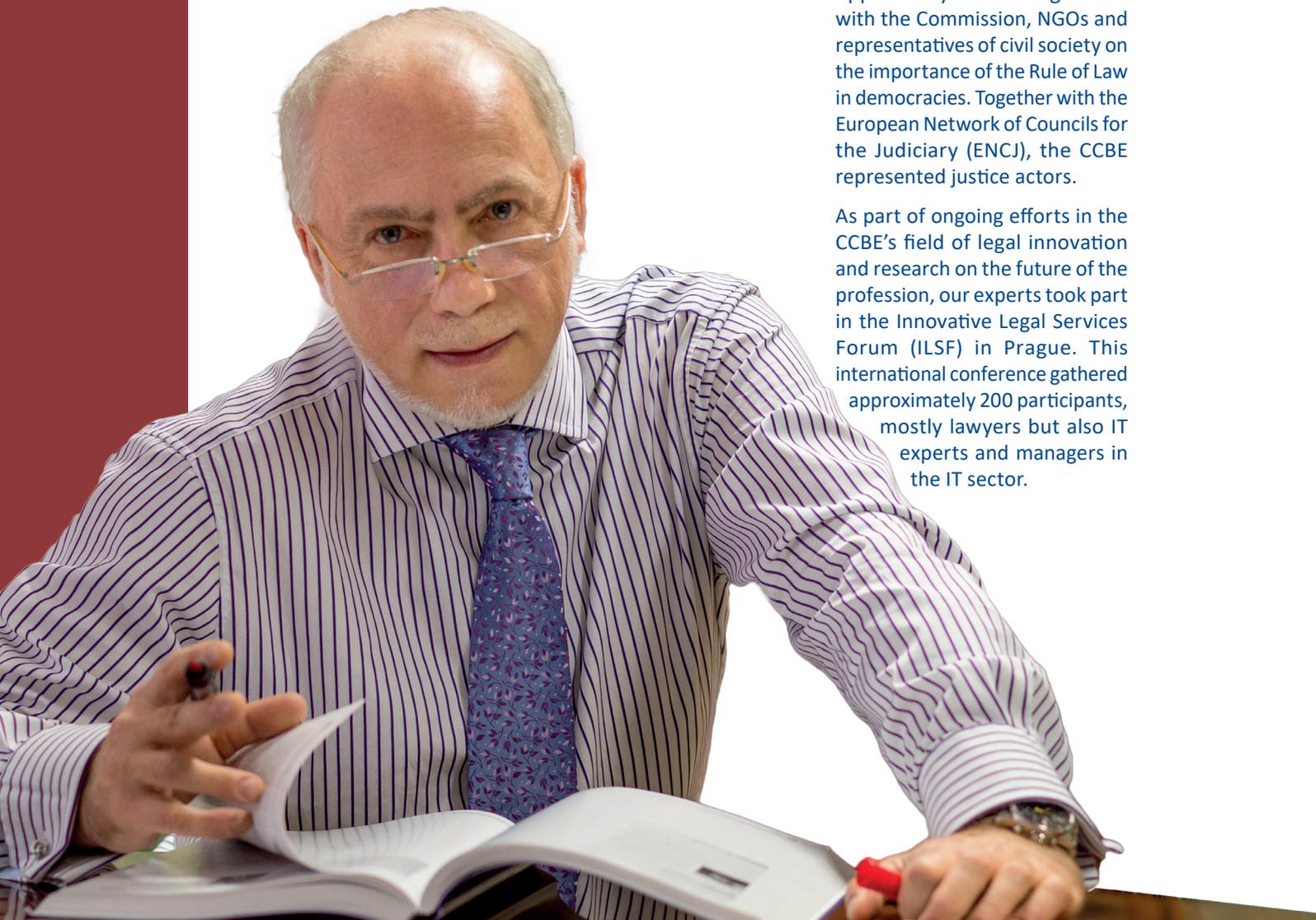
Foreword	2	Avant-propos
About the CCBE	6	À propos du CCBE
Highlights	8	Points essentiels
Actions 2018	26	Actions en 2018
Projects	50	Projets
Governance & staff	54	Direction et personnel

The efforts of the CCBE to be recognised in Brussels as a key player in defending the Rule of Law and fundamental rights have been paying off in 2018.

As President of the CCBE, I was invited to speak at the High-Level Conference on the Effectiveness of Justice Systems, organised in Vienna on 30 November by the European Commission and the Austrian Presidency of the Council of the European Union. In my speech, I emphasised the importance of reliable justice systems and processes in Member States designed to strengthen mutual trust, and how this trust (or lack thereof) influences the success of the Single Market. As lawyers are the first justice actors that citizens encounter if they need someone to defend their rights or represent their interests, they are the first line of defence for the Rule of Law.

On 26-27 November, the CCBE was invited to the 2018 Annual Colloquium on Fundamental Rights, which focused on the theme of 'Democracy in the EU' and presented an excellent opportunity to exchange ideas with the Commission, NGOs and representatives of civil society on the importance of the Rule of Law in democracies. Together with the European Network of Councils for the Judiciary (ENCJ), the CCBE represented justice actors.

As part of ongoing efforts in the CCBE's field of legal innovation and research on the future of the profession, our experts took part in the Innovative Legal Services Forum (ILSF) in Prague. This international conference gathered approximately 200 participants, mostly lawyers but also IT experts and managers in the IT sector.



Furthermore, at the end of November the CCBE organised the “Artificial Intelligence – Humane Justice” conference in Lille, which drew over 400 attendees. This conference recognised the benefits of AI-based applications and automated decision-making tools when used in the justice field. At the same time, these tools and applications should offer the same, and even additional guarantees for the respect of citizens’ rights.

Indeed, citizens’ rights are at the heart of our activities. Therefore, we place great emphasis on guaranteeing of access to a lawyer as a crucial part of the fundamental right of access to justice. The CCBE continuously underlines the importance for governments to ensure access to lawyers and access to justice, including for people with limited resources, through the development and funding of legal aid systems.

The independence and free exercise of the legal profession is essential for lawyers to fulfil their role of safeguarding citizens’ rights and interests and, therefore, the promotion and facilitation of this role will remain a main objective for the CCBE. I was therefore extremely pleased when, in January 2018, the Parliamentary Assembly of the Council of Europe confirmed the need for a European Convention on the profession of lawyer and consequently recommended that the Committee of Ministers draft such a Convention, which would guarantee the independence and free exercise of the legal profession through a binding instrument.

Like my predecessors, I have placed great emphasis on influencing the implementation of European directives regulating, inter alia, new mandatory disclosure obligations for

Les efforts du CCBE visant à être reconnu à Bruxelles en tant qu’acteur majeur de la défense de l’état de droit et des droits fondamentaux ont porté leurs fruits en 2018.

En tant que président du CCBE, j’ai été invité à intervenir à la Conférence de haut niveau sur l’efficacité des systèmes judiciaires organisée à Vienne le 30 novembre par la Commission européenne et la présidence autrichienne du Conseil de l’Union européenne. Dans mon discours, j’ai évoqué l’importance de systèmes et de procédures judiciaires fiables dans les États membres pour renforcer la confiance mutuelle ainsi que la manière dont cette confiance (ou son absence) influence le succès du marché unique. Étant donné que les avocats sont les premiers acteurs de la justice que les citoyens rencontrent lorsqu’ils ont besoin de quelqu’un pour défendre leurs droits ou représenter leurs intérêts, ils constituent la première ligne de défense de l’état de droit.

Les 26 et 27 novembre, le CCBE a été invité au Colloque annuel 2018 sur les droits fondamentaux, qui portait sur le thème « La démocratie dans l’UE » et offrait une excellente occasion d’échanger des idées avec la Commission, les ONG et les représentants de la société civile sur l’importance de l’état de droit dans les démocraties. Le CCBE a représenté les acteurs de la justice de concert avec le Réseau européen des conseils de la justice (RECJ).

Dans le cadre des efforts continus du CCBE dans le domaine de l’innovation juridique et de la recherche sur l’avenir de la profession, nos experts ont participé à l’ILSF (Innovative Legal Services Forum) à Prague en marge de la session plénière de mai. Cette conférence internationale a rassemblé environ

200 participants, pour la plupart des avocats, mais également des experts en informatique et des dirigeants du secteur informatique.

Le CCBE a également organisé fin novembre à Lille le colloque « Intelligence artificielle - justice humaine » qui a réuni plus de 400 participants. Ce colloque a reconnu les avantages des applications reposant sur l’intelligence artificielle et les outils automatisés de prise de décision dans le domaine de la justice. En même temps, ces outils et applications devraient offrir les mêmes garanties, voire des garanties supplémentaires, pour le respect des droits des citoyens.

En effet, les droits des citoyens sont au cœur des activités du CCBE. C’est pourquoi nous accordons une grande importance à la garantie de l’accès à un avocat en tant qu’élément essentiel du droit fondamental d’accès à la justice. Le CCBE rappelle continuellement combien il est important que les gouvernements assurent l’accès à un avocat et l’accès à la justice, y compris pour les personnes aux ressources limitées, grâce au développement et au financement de systèmes d’aide juridique.

L’indépendance et le libre exercice de la profession d’avocat sont essentiels pour que les avocats puissent remplir leur rôle de protection des droits et des intérêts des citoyens et, par conséquent, la promotion et la facilitation de ce rôle resteront un des objectifs principaux du CCBE. J’ai donc été extrêmement satisfait lorsqu’en janvier dernier, l’Assemblée parlementaire du Conseil de

‘intermediaries’ (when could also apply to lawyers) in the field of tax law, as improper transformations of EU legislation may erode certain fundamental safeguards, such as professional secrecy/LPP. The CCBE will continue to assist national Bars in intervening in the implementation processes in their respective countries.

Unfortunately 2018 was also disruptive in terms of the Rule of Law. The European Commission initiated Rule of Law infringement procedures against Hungary and Poland. The CCBE is highly concerned about the potential erosion of the Rule of Law, insofar as it would affect citizens’ rights, as well as the mission, independence, and freedom of exercise of the profession of lawyer.

The CCBE will monitor this potential erosion and has decided to appoint Rule of Law rapporteurs for Hungary and Poland. Their mission will be to assess the status and evolution of the independence and free exercise of the legal profession, and to recommend actions or initiatives to support lawyers in both countries.

The CCBE is now recognised as an active stakeholder in the defence of human rights defenders, in particular lawyers, and participates in several EU hearings, forums and other conferences around this theme. Unfortunately, the situation of human rights lawyers is deteriorating. This year, the CCBE sent over 50 letters through its “Defence of the defenders” network to authorities in countries where lawyers have been harassed, threatened and even murdered.

New challenges for the preservation of the rights of citizens and entrepreneurs, including lawyers, arose in relation to the Brexit negotiations

between the EU and the United Kingdom. I dedicated my best efforts to promoting the most reasonable solutions, both to maintain UK lawyers as an integral part of the legal profession in Europe, as well as to develop future relations in the legal services sector after Brexit.

I believe that the CCBE should play an important role in voicing the need for the mutually most favourable conditions for both EU and UK citizens and businesses on the continent and across the Channel. The year 2019 will be crucial for the development of further negotiations.

Europe and the EU will likely face certain political changes after the 2019 European Parliament elections. The ‘CCBE Manifesto for the 2019 EU Elections’ highlights four significant areas that the future Commission and Parliament should follow in order to further the agenda for justice, the Rule of Law and fundamental rights, as well as to move forward in building a European Union for legal certainty and mutual trust.

The 2018 CCBE Human Rights Award was granted to Polish lawyer and Warsaw Bar President, Mikołaj Pietrzak, to recognise his exceptional involvement and continuous work in support of human rights and the Rule of Law.

All in all, 2018 was a busy year for the CCBE with new activities and achievements, but also challenges and new threats.

Now more than ever, there is a need to continue the CCBE’s mission: raising awareness about the importance of the legal profession in defending human and citizens’ rights, furthering the Rule of Law and promoting fair and accessible justice.



Dr. Antonín Mokrý
CCBE President

L'Europe a confirmé la nécessité d'une Convention européenne sur la profession d'avocat et par là même recommandé au Comité des Ministres d'élaborer une telle Convention pour garantir l'indépendance et le libre exercice de la profession d'avocat grâce à un instrument contraignant.

Comme mes prédécesseurs, j'ai accordé une grande importance à l'influence à avoir sur la mise en œuvre des directives européennes réglementant notamment les nouvelles obligations de déclaration obligatoire pour les « intermédiaires » (qui pourrait concerner les avocats également) dans le domaine du droit fiscal, étant donné que des transformations inappropriées de la législation européenne pourraient éroder certaines garanties fondamentales, telles que le secret professionnel. Le CCBE continuera d'aider les barreaux nationaux à intervenir dans les processus de mise en œuvre dans leurs pays respectifs.

L'année 2018 a malheureusement été aussi une année de bouleversement pour l'état de droit. La Commission européenne a engagé des procédures d'infraction à l'encontre de la Hongrie et de la Pologne. Le CCBE est très préoccupé par l'affaiblissement possible de l'état de droit dans la mesure où il affecterait les droits des citoyens, ainsi que la mission, l'indépendance et la liberté d'exercice de la profession d'avocat.

Le CCBE suivra cet affaiblissement possible : il a décidé de désigner des rapporteurs pour la Hongrie et la Pologne. Leur mission sera d'évaluer l'état et l'évolution de l'indépendance et du libre exercice de la profession d'avocat et de recommander des actions ou des initiatives pour soutenir les avocats dans les deux pays.

Le CCBE est désormais reconnu comme partie prenante active dans la défense des défenseurs des droits de l'homme, en particulier les avocats. Il participe à plusieurs auditions, forums et autres conférences de l'UE sur la question. Malheureusement, la situation des avocats spécialisés dans les droits de l'homme se détériore. Cette année, le CCBE a envoyé plus de 50 lettres par l'intermédiaire de son réseau « Défense de la défense » aux autorités de pays où des avocats ont été harcelés, menacés, voire assassinés.

Les négociations relatives au Brexit entre l'UE et le Royaume-Uni ont posé de nouveaux défis pour la préservation des droits des citoyens et des professionnels, y compris les avocats. J'ai consacré tous mes efforts à promouvoir les solutions les plus raisonnables, à la fois pour maintenir le statut des avocats britanniques en tant que partie intégrante de la profession d'avocat en Europe et pour mettre au point les relations futures dans le secteur des services juridiques après le Brexit.

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de poursuivre la mission du CCBE : faire prendre conscience de l'importance de la profession d'avocat dans la défense des droits de l'homme et des citoyens, promouvoir l'état de droit et promouvoir une justice équitable et accessible.

Je pense que le CCBE devrait jouer un rôle important en exprimant la nécessité de créer les conditions mutuellement les plus favorables pour les citoyens et les affaires de l'UE et du Royaume-Uni sur le continent et outre-Manche. L'année 2019 sera cruciale pour la poursuite des négociations.

L'Europe et l'UE seront probablement confrontées à certains changements politiques après les élections européennes de 2019. Le Manifeste du CCBE pour les élections européennes de 2019 évoque quatre domaines importants que la future Commission et le futur Parlement devraient suivre afin de faire progresser les dossiers de la justice, l'état de droit et les droits fondamentaux, ainsi que la construction d'une Union européenne de sécurité juridique et de confiance mutuelle.

Le Prix des droits de l'homme du CCBE a été décerné en 2018 à l'avocat polonais et bâtonnier de Varsovie, Mikołaj Pietrzak, pour son dévouement exceptionnel et son travail incessant en soutien des droits de l'homme et de l'état de droit.

Dans l'ensemble, 2018 a été une année chargée pour le CCBE, avec de nouvelles activités et réalisations, mais aussi des défis et de nouvelles menaces.

Dr. Antonín Mokry
Président du CCBE

About the CCBE

A propos du CCBE

The Council of Bars and Law Societies of Europe (CCBE) is an international non-profit association which is recognised as the voice of the legal profession in Europe. The CCBE promotes the views of European lawyers and defends the legal principles upon which democracy and the Rule of Law are based.

The CCBE represents more than 1 million European lawyers.

CCBE membership includes the bars and law societies of all 28 Member countries of the European Union, the three from the European Economic Area, Switzerland and wider Europe.

32  FULL MEMBERS

3  ASSOCIATE MEMBERS

10  OBSERVER MEMBERS

The CCBE represents European Bars and Law Societies in their common interests, acting as a liaison between its members and the European institutions, European Courts, international organisations, and other legal organisations around the world. It unites its members around a Charter of Core Principles of the European Legal Profession and a Code of Conduct for European Lawyers.

The CCBE works with the European institutions on European cross-border matters affecting lawyers, from the free movement and establishment of lawyers in Europe, procedural safeguards in criminal matters and cross-border aspects of substantive law, to legal aspects and privacy concerns of digitisation, the fight against terrorism and taxation.

At the heart of the CCBE's activities is concern for citizens' rights, access to justice and legal aid, and the promotion of the Rule of Law and fundamental rights and freedoms.

The CCBE has been instrumental in the development of the European Commission's e-Justice Portal, facilitating access to justice and access to a lawyer (through Find-A-Lawyer) for European citizens with practical information, in their language, on judicial systems and procedures.

Further achievements of the CCBE are available on its website.



Le Conseil des barreaux européens (CCBE) est une association internationale sans but lucratif qui est reconnue comme porte-parole de la profession d'avocat en Europe. Le CCBE exprime les avis des avocats européens et défend les principes juridiques fondamentaux de la démocratie et de l'état de droit.

Le CCBE représente plus d'un million d'avocats européens.

Tous les barreaux nationaux des 28 États membres de l'Union européenne et des trois États membres de l'Espace économique européen ainsi que la Suisse sont membres effectifs du CCBE.

Le CCBE représente les intérêts communs des barreaux européens auprès des institutions européennes et internationales. Il assure régulièrement la liaison entre ses membres et les institutions européennes, les organisations internationales et d'autres organisations juridiques à travers le monde. Le CCBE rassemble ses membres autour de la Charte des principes essentiels de l'avocat européen et du Code de déontologie des avocats européens.

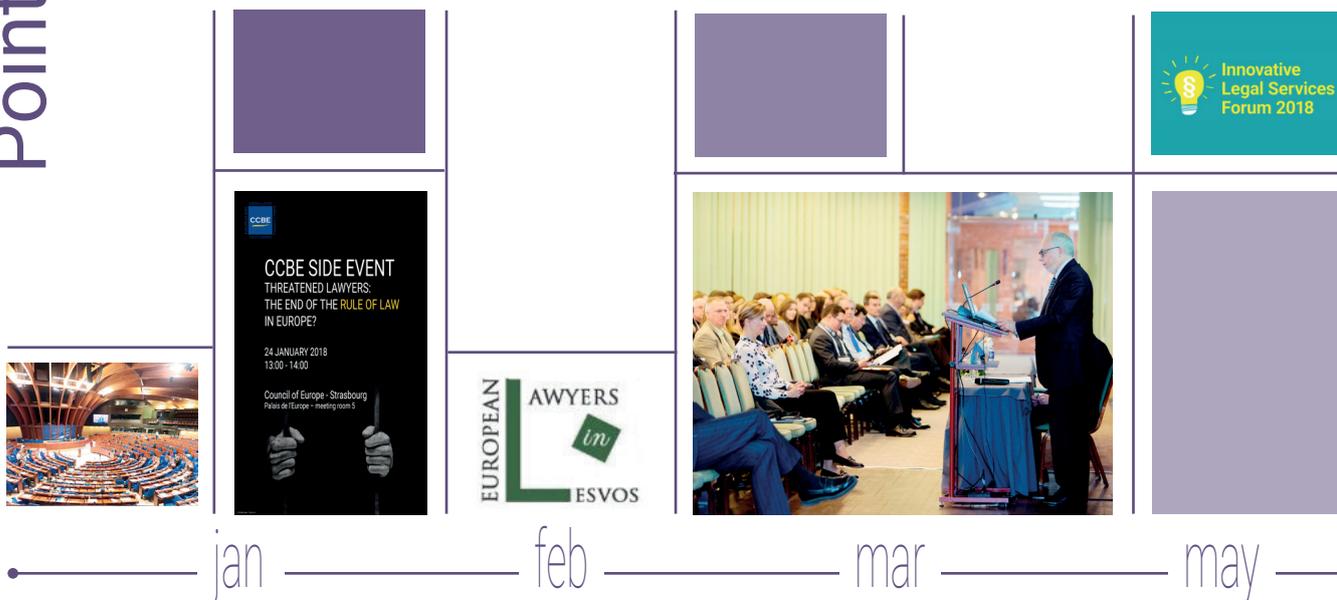
Le CCBE travaille avec les institutions européennes sur les questions transfrontalières européennes concernant les avocats, de la libre circulation et l'établissement des avocats en Europe aux garanties procédurales en matière pénale et aux aspects transfrontaliers du droit matériel, en passant par les aspects juridiques et les préoccupations relatives à la vie privée face à la numérisation, la lutte contre le terrorisme et la fiscalité.

Défendre les droits des citoyens, l'accès à la justice et à l'aide juridique, l'état de droit et les libertés et droits fondamentaux est la mission essentielle du CCBE.

Le CCBE a joué un rôle déterminant dans la mise au point du portail e-Justice de la Commission européenne en facilitant l'accès à la justice et à un avocat (via le moteur de recherche d'un avocat) pour les citoyens européens grâce à des informations pratiques dans leur langue sur les systèmes et les procédures judiciaires.

Les autres fruits des travaux du CCBE sont disponibles sur le site Internet de l'organisation.

A snapshot of the CCBE's activities during 2018



22/01

First CCBE/EFTA Court meeting
Première réunion entre le CCBE et la Cour AELE

23/01

CCBE Roundtable on surveillance and the Rule of Law at the European Parliament
Table ronde du CCBE au Parlement européen sur la surveillance et l'état de droit

26/01

Panel discussion at the Computers, Privacy and Data Protection Conference

Groupe de discussion à la Conférence informatique, vie privée et protection des données

24/01

- ▶ Side event on the persecution of Lawyers
- ▶ PACE adopt Recommendation on the development of a European Convention on the profession of lawyer

- ▶ Événement parallèle sur la persécution des avocats
- ▶ L'APCE a adopté une recommandation sur la création d'une convention européenne sur la profession d'avocat.

9/02

CCBE meeting with FRA
Réunion du CCBE avec FRA

16/02

First Board Meeting of ELIL
Première réunion du conseil d'administration des avocats européens à Lesbos

9/03

Council of Europe conference on "Current challenges and opportunities of the Bars and Law Societies of the Council of Europe Member States"

Conférence du Conseil de l'Europe « Défis et possibilités des barreaux des États membres du Conseil de l'Europe »

22/03

International conference in Vilnius focusing on the challenges of Legal Professional Privilege in modern society

Conférence internationale à Vilnius mettant l'accent sur les défis que pose le secret professionnel dans la société moderne

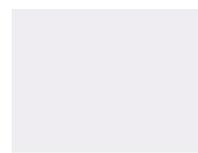
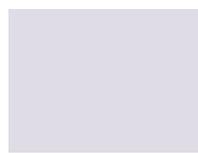
17/05

CCBE Roundtable at the Innovative Legal Services Forum

Table ronde du CCBE à l'Innovative Legal Services Forum



Aperçu des activités du CCBE pendant l'année 2018



jun

sep

oct

nov

21/06

Rome conference on the Dublin system

*Conférence à Rome sur le système de Dublin***27/06**

Publication of the CCBE-CEPEJ Guide to Mediation for Lawyers

*Publication du Guide de médiation CCBE-CEPEJ pour les avocats***28/06**

CCBE e-evidence roundtable event at the European Parliament

*Table ronde e-evidence du CCBE au Parlement européen***6-7/09**

ERA - CCBE Young Lawyers Contest

*Concours de jeunes avocats organisé par ERA et le CCBE***4-5/10**

CCBE takes part in the RIAD Congress in Bratislava

*Participation du CCBE au Congrès du RIAD à Bratislava***19/10**

New guide (questions & answers) on the European Court of Human Rights for lawyers

*Nouveau guide (questions / réponses) sur la Cour européenne des droits de l'homme destiné aux avocats***25/10**

European Lawyers' Day

*Journée européenne des avocats***29/11**

CCBE Human Rights Award

*Prix Droits de l'homme du CCBE***30/11**

CCBE Conference on "Artificial Intelligence - Humane Justice"

*Colloque du CCBE « Intelligence artificielle - justice humaine »***29-30/11**

Conference on the effectiveness of justice systems

Conférence sur l'efficacité de la justice

CCBE meetings with members of the Court of Justice, the General Court and the European Free Trade Association States Court

The CCBE held a number of meetings in Luxembourg with members of the Court of Justice, the General Court and the European Free Trade Association Court, where CCBE views were expressed regarding access to justice issues and points relevant to practitioners appearing before the EU Courts. All three meetings were very productive and conducted in an extremely open and cooperative environment. The atmosphere and outcome of all meetings was very uplifting and encouraging for future engagement.

The CCBE delegation was led by the CCBE President, Antonín Mokry, and comprised of the Chair of the PD Lux Committee, Cesare Rizza, PD Lux Committee members - Onno Brouwer, Georg Berrisch, Juan Rodríguez Cárcamo, Valérie De Schepper, Foad Hoseinian, Przemysław Kamil Rosiak, Antoine Winckler - and Philip Buisseret and Peter McNamee from the CCBE Secretariat.

Réunions du CCBE avec des membres de la Cour de justice, du Tribunal et de la Cour de justice de l'Association européenne de libre-échange

Le CCBE a tenu un certain nombre de réunions à Luxembourg avec des membres de la Cour de justice, du Tribunal et de la Cour de l'Association européenne de libre-échange, au cours desquelles le CCBE a exprimé son avis concernant l'accès à la justice et des points concernant les praticiens devant les tribunaux de l'UE. Les trois réunions ont été très fructueuses et se sont déroulées dans un environnement particulièrement ouvert et coopératif. L'atmosphère et les résultats de toutes les réunions ont été très encourageants pour la suite.

La délégation du CCBE était menée par le président du CCBE, Antonín Mokry, et composée du président de la délégation permanente Lux, Cesare Rizza, des membres de la délégation permanente Onno Brouwer, Georg Berrisch, Juan Rodríguez Cárcamo, Valérie De Schepper, Foad Hoseinian, Przemysław Kamil Rosiak et Antoine Winckler, ainsi que de Philip Buisseret et Peter Mc Namee du secrétariat du CCBE.

Side Event in Strasbourg: "Threatened lawyers: the end of the Rule of Law in Europe?", in conjunction with the Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE) session, highlighted increasing attacks on lawyers in Council of Europe States

The CCBE Side Event highlighted the increasing attacks on lawyers in Council of Europe States with concrete testimonies from lawyers from Azerbaijan, Moldova, the Netherlands, and Turkey who have themselves been victims of human rights violations. The CCBE also stressed the reasons why a European Convention on the profession of lawyer is needed in order to counter these attacks, and allow lawyers to play their essential role as actors in the justice system and to contribute to the protection of the Rule of Law.

Later the same day, the PACE adopted, by a large majority, the Recommendation from the Committee on Legal Affairs and Human Rights calling the Council of Europe's Committee of Ministers to draft and adopt a European Convention on the profession of lawyer.



CCBE Roundtable on surveillance and the Rule of Law at the European Parliament

On 23 January 2018, the CCBE held a roundtable at the European Parliament in cooperation with Jan Philipp Albrecht MEP. The roundtable focused on surveillance policies and their impact on citizens' rights, the judicial system and ultimately the Rule of Law. The CCBE was represented by its President, Antonín Mokrý, the Chair of the CCBE Surveillance Working Group, Iain Mitchell QC, and several leading members of our organisation. Joining us for the event were several MEPs, with whom the CCBE discussed a number of topics, including the CCBE's amicus curiae brief on the Microsoft Ireland case, the CCBE position on the upcoming European Commission's proposal on electronic evidence, and the revision of the EU-US Privacy Shield. The MEPs present – Jan Philipp Albrecht, Juan Fernando López Aguilar and Birgit Sippel – strongly supported the CCBE's call for a careful assessment of the potential consequences of surveillance policies on civil liberties and agreed to deepen the cooperation and pursue conversations with the CCBE in the coming months. The CCBE plans to host more roundtables in the future in order to raise awareness on, and discuss, pressing issues for European lawyers.

Table ronde du CCBE au Parlement européen sur la surveillance et l'état de droit

Le 23 janvier 2018, le CCBE a organisé une table ronde au sein du Parlement européen en collaboration avec le député européen Jan Philipp Albrecht. La table ronde a mis l'accent sur les politiques de surveillance et leurs répercussions sur les droits des citoyens, sur le système judiciaire et enfin sur l'état de droit. Le CCBE était représenté par son président, Antonín Mokrý, le président du groupe de travail Surveillance du CCBE, Iain Mitchell QC, et plusieurs de ses membres influents. Différents députés européens ont participé à l'évènement. Ils ont pu aborder avec le CCBE un certain nombre de sujets, tels que le mémoire d'amicus curiae du CCBE dans l'affaire États-Unis contre Microsoft, la position du CCBE sur la proposition à venir de la Commission européenne relative aux preuves électroniques, et la révision du bouclier de protection des données UE-États-Unis (Privacy Shield). Les députés européens présents – Jan Philipp Albrecht, Juan Fernando López Aguilar et Birgit Sippel – ont soutenu fermement le CCBE qui a appelé à la réalisation d'une estimation prudente des conséquences potentielles des politiques de surveillance sur les libertés civiles. Ils ont également accepté de renforcer la coopération et de poursuivre le dialogue avec le CCBE dans les mois à venir. Le CCBE projette d'organiser d'autres tables rondes afin d'aborder et d'attirer l'attention sur les problèmes pressants des avocats européens.

Événement à Strasbourg : « Threatened lawyers: the end of the Rule of Law in Europe? », en marge de la séance de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), pour dénoncer la hausse des attaques à l'encontre des avocats

L'événement organisé par le CCBE a mis en évidence la hausse des attaques envers la profession d'avocat dans les États membres du Conseil de l'Europe à travers des témoignages concrets d'avocats de Turquie, d'Azerbaïdjan, de Moldavie et des Pays-Bas ayant été victimes de violations des droits de l'homme. Le CCBE a également expliqué pourquoi une convention européenne sur la profession d'avocat est nécessaire pour contrer ces attaques et permettre aux avocats de jouer leur rôle essentiel d'acteurs du système judiciaire et de contribuer à la protection de l'état de droit.

Plus tard dans la journée, l'APCE a adopté à une grande majorité la recommandation de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme appelant le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à rédiger et adopter une convention européenne sur la profession d'avocat.



The CCBE hosted a panel at the 2018 Computers, Privacy and Data Protection conference

On 26 January 2018, the CCBE organised a panel discussion at the 2018 Computers, Privacy and Data Protection conference under the following title: 'National security: a free licence for government surveillance?'. Led by the Chair of the CCBE's Surveillance Working Group, Iain Mitchell QC, the panel's objective was to evaluate whether it is desirable to have a working definition of national security, and to make recommendations on the potential definition. There was a broad consensus among the panellists on the need for better standards on how the notion of national security should be interpreted. Joseph Cannataci, UN Special Rapporteur on the right to privacy, highlighted the need for more government transparency and accountability, as well as the importance of independent and sufficiently resourced oversight authorities. Dutch human rights lawyer, Michiel Pestman, spoke of the time the government of the Netherlands justified the tapping of his firm on ground of national security concerns, thus violating the right of his clients to privacy and to a fair trial. Referring to the inquiry from the European Parliament following Edward Snowden's revelations, MEP Sophie in 't Veld expressed her concerns that national security is often used as a blanket justification for measures deeply affecting citizens' rights.

Groupe d'experts du CCBE à la Conférence informatique, vie privée et protection des données

Le 26 janvier 2018, le CCBE a organisé un groupe de discussion à la Conférence informatique, vie privée et protection des données sous le titre « Sécurité nationale : une carte blanche pour la surveillance gouvernementale ? ». Emmené par le président du groupe de travail Surveillance du CCBE, Iain Mitchell QC, le groupe d'experts avait pour objectif d'évaluer s'il était souhaitable d'avoir une définition pratique de la sécurité nationale, et de formuler des recommandations concernant la définition possible. Il y a eu un large consensus au sein des membres du groupe à propos de la nécessité de normes plus élaborées sur l'interprétation de la notion de sécurité nationale. Joseph Cannataci, rapporteur spécial des Nations unies sur le droit au respect de la vie privée, a mis en lumière la nécessité d'accroître la transparence et la responsabilité gouvernementales, ainsi que l'importance de disposer d'autorités de surveillance indépendantes et dotées de suffisamment de ressources. Michiel Pestman, avocat néerlandais spécialisé dans le domaine des droits de l'homme, a évoqué le jour où le gouvernement néerlandais a justifié la mise sur écoute de son cabinet au motif d'intérêts de sécurité nationale, violant ainsi le droit au respect de la vie privée et à un procès équitable de ses clients. Au sujet de l'enquête menée par le Parlement européen en raison des révélations d'Edward Snowden, la députée européenne Sophie in 't Veld a exprimé ses inquiétudes, soulignant que la sécurité nationale sert souvent d'excuse pour appliquer des mesures qui nuisent considérablement aux droits des citoyens.

Conference organised by the CCBE, the Council of Europe and the Chamber of Advocates of Armenia on current challenges and opportunities of the Bars and Law Societies of Council of Europe Member States

On 9 March 2018, the Second Vice-President, Ranko Pelicarić, and several CCBE Committee Chairs took part in a conference in Yerevan, Armenia. The conference was organised by the Council of Europe project “Support to the implementation of the judicial reform in Armenia”, the CCBE and the Chamber of Advocates of Armenia.

The conference was a success as over 65 attendees, from a wide spectrum of states, gathered to debate data protection issues, the scope of rules of ethics, but also advocacy ethics such as relations between the attorney and the court, and respectful behaviour towards the court. In addition to Ranko Pelicarić, the CCBE was also represented by Stanislav Balík, Chair of the PECO Committee, Jędrzej Klatka, Chair of the Towards a Model Code of Conduct Committee, Jiří Novák, incoming Chair of the IT Law Committee, and finally by Indra Bule, Legal Advisor for the PECO Committee.

In his opening speech, Ranko Pelicarić underlined that, as Armenia undergoes judicial reforms, it is crucial to reinforce the independence of the Bars. He also stressed the vital need for dialogue between stakeholders during the ongoing process. Stanislav Balík emphasised that effective relations between an attorney and the court are entirely dependent on whether or not the judiciary is independent.

Conférence organisée par le CCBE, le Conseil de l'Europe et la Chambre des avocats d'Arménie sur les défis et possibilités actuels des barreaux dans les États membres du Conseil de l'Europe

Le 9 mars 2018, le deuxième vice-président du CCBE, Ranko Pelicarić, et plusieurs présidents de comités du CCBE ont participé à une conférence à Erevan. La conférence a été organisée par le projet du Conseil de l'Europe pour le soutien à la réforme judiciaire en Arménie, le CCBE et la Chambre des avocats d'Arménie.

La conférence fut une réussite étant donné que plus de 65 participants venus d'un large éventail d'États se sont réunis pour débattre des questions de protection des données, du champ d'application des règles de déontologie, mais aussi des relations entre les avocats et les tribunaux pour un comportement respectueux à l'égard des tribunaux. Outre Ranko Pelicarić, le CCBE était représenté par Stanislav Balík, président du comité PECO, Jędrzej Klatka, président du comité Vers un modèle de code de déontologie, Jiří Novák, nouveau président du comité Droit des technologies de l'information, et enfin Indra Bule, conseillère juridique pour le comité PECO.

Dans son discours d'ouverture, Ranko Pelicarić a insisté sur le fait qu'il est capital, au moment où l'Arménie réalise des réformes judiciaires, de renforcer l'indépendance des barreaux. Il a également souligné le besoin vital de dialogue entre les parties prenantes au cours de ce processus. Stanislav Balík a précisé quant à lui que l'efficacité des relations entre un avocat et les tribunaux dépendent entièrement de l'indépendance de la magistrature.

Conference on “Legal Professional Privilege: Challenges In Modern Society” organised by the Lithuanian Bar Association, the CCBE and the American Bar Association’s Section of International Law

On 22 March 2018, an international conference focusing on the challenges of legal professional privilege in modern society took place in Vilnius, Lithuania. The conference was organised by the Lithuanian Bar Association, the CCBE and the American Bar Association’s Section of International Law.

CCBE President, Antonín Mokřý, was one of the conference’s opening speakers alongside Ignas Végèlè, Chair of the Lithuanian Bar, and Steven Richman, Chair of the American Bar Association’s Section of International Law. Antonín Mokřý reminded participants of the importance of legal professional privilege and emphasised that a lawyer is required to act in the interests of their client and they must act independently. In addition, a lawyer’s mission is reliant on the trust placed in them by their client, who must be able to consult their lawyer in complete confidentiality and without fearing that their trust may be betrayed.

CCBE President, Antonín Mokřý, at the “Legal Professional Privilege: Challenges in Modern Society” conference / Antonín Mokřý, président du CCBE à la conférence « Le secret professionnel : défis de la société moderne »



Conférence « Le secret professionnel : défis de la société moderne » organisée par le barreau lituanien, le CCBE et la section de droit international de l’American Bar Association

Le 22 mars 2018, une conférence internationale mettant l’accent sur les défis que pose le secret professionnel dans la société moderne s’est tenue à Vilnius. La conférence était organisée par le barreau lituanien, le CCBE et la Section de droit international de l’American Bar Association.

Le président du CCBE, Antonín Mokřý, était l’un des premiers intervenants, aux côtés d’Ignas Végèlè, président du barreau lituanien, et Steven Richman, président de la section de droit international de l’American Bar Association. Antonín Mokřý a rappelé aux participants l’importance du secret professionnel et a relevé qu’un avocat « est tenu d’agir dans l’intérêt de ses clients et doit agir en toute indépendance ». En outre, la mission d’un avocat repose sur la confiance que lui accorde son client, qui doit pouvoir consulter son avocat en toute confidentialité et sans crainte que sa confiance puisse être trahie.

CCBE panel at the Innovative Legal Services Forum

On 17 May, the CCBE organised a panel discussion at the 2018 Innovative Legal Services Forum (ILSF) with the following title: “The Future of the legal profession”.

The ILSF focused on three major areas: technology, business, and prospects in central and eastern European countries. The conference gathered some of the finest experts in their respective fields, as well as partners of major law firms, heads of corporate legal teams, and pioneers of legal innovation sharing their case studies, their in-depth knowledge of legal services, and their vast experience with over 100 participants.

Led by CCBE representative Martin Maisner, the panel debated the risks and challenges of cybersecurity for the legal profession, the expectations of millennials (a generation of clients with new demands for the legal profession), the use of platforms and the potential deontological issues for lawyers which might arise, and finally the integration of law firms into the e-Justice of tomorrow.

Table ronde du CCBE à l’Innovative Legal Services Forum 2018 (ILSF)

Le 17 mai, le CCBE a organisé à l’Innovative Legal Services Forum 2018 (ILSF) une table ronde sur l’avenir de la profession d’avocat.

L’ILSF s’est concentré sur trois grands points : les technologies, les affaires et les perspectives des pays d’Europe centrale et orientale. La conférence a réuni des spécialistes reconnus dans leur domaine, des associés de grands cabinets d’avocats, des chefs de services juridiques d’entreprises ainsi que des précurseurs de l’innovation juridique. Ils ont fait part à plus d’une centaine de participants de leurs études de cas et ont partagé avec eux leur connaissance approfondie des services juridiques ainsi que leur vaste expérience.

Sous la direction du représentant du CCBE, Martin Maisner, la table ronde a débattu des risques et des défis de la cybersécurité pour la profession d’avocat, des attentes de la nouvelle génération (une génération de clients avec de nouvelles exigences envers la profession d’avocat), de l’utilisation des plateformes et des questions déontologiques pour les avocats, et enfin de l’intégration des cabinets d’avocats dans la justice en ligne de demain.

The CCBE panel on the Future of the Legal Profession in action. From left to right: Simone Cuomo, Martin Maisner, Thierry Wickers, Bertrand Debosque, and Péter Homoki / Table ronde du CCBE sur l’avenir de la profession d’avocat. De gauche à droite : Simone Cuomo, Martin Maisner, Thierry Wickers, Bertrand Debosque et Péter Homoki



CCBE e-evidence roundtable at the European Parliament

On 28 June, the CCBE organised a roundtable discussion at the European Parliament (EP) on the Commission's proposal for a Regulation on European Production and Preservation Orders for electronic evidence in criminal matters.

The event was hosted by MEP Birgit Sippel (S&D Group) who is the Rapporteur on this file on behalf of the EP's Civil Liberties, Justice and Home Affairs Committee. The European Commission's Tania Schröter (Deputy Head of Unit B2 Procedural Criminal Law – DG JUST) provided an overview of the main aspects of the proposed Regulation. The discussion that followed mainly revolved around the question of whether the proposed enhanced powers to access e-evidence across national borders are coupled with sufficient procedural safeguards and due process procedures. In this regard, the CCBE presented its preliminary comments on the proposal, setting out a number of issues and concerns that the CCBE wishes to see addressed in the course of the legislative process, particularly in relation to the protection of the confidentiality of lawyer-client communications, judicial validation, grounds for refusal on the execution of the order, the need for a sufficient degree of suspicion, the importance of notifying data subjects, and rights of the defence.

A range of views were then expressed by a cross-section of stakeholders, including Fair Trials, Microsoft, the Business Software Alliance (BSA) and European Digital Rights (EDRi).



Table ronde e-evidence du CCBE au Parlement européen

Le CCBE a organisé 28 juin une table ronde au Parlement européen sur la proposition de règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale.

L'événement a été organisé par l'eurodéputée Birgit Sippel (groupe S&D) qui est rapporteure sur ce dossier au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement.

Tania Schröter, chef d'unité adjointe B2 du droit pénal procédural à la DG JUST de la Commission européenne, a donné un aperçu des principaux aspects de la proposition de règlement. La discussion qui a suivi a principalement porté sur la question de savoir si la proposition visant à renforcer les pouvoirs permettant aux autorités chargées d'une enquête d'accéder à des éléments de preuve électroniques au-delà des frontières nationales est assortie de garanties procédurales et de procédures régulières suffisantes. Le CCBE a présenté ses observations préliminaires sur la proposition, exposant un certain nombre de questions et de préoccupations que le CCBE souhaite voir traitées au cours du processus législatif, notamment en matière de protection de la confidentialité des communications entre l'avocat et son client, la validation judiciaire, les motifs de refus d'exécution de l'injonction, la nécessité d'un degré de suspicion suffisant, l'importance de l'information des personnes concernées et les droits de la défense.

Une série de points de vue ont ensuite été exprimés par un échantillon de parties prenantes, notamment Fair Trials, Microsoft, The Business Software Alliance (BSA) et European Digital Rights (EDRi).

Publication of the CCBE-CEPEJ Guide to Mediation for lawyers

To promote a better implementation of mediation in Member States of the Council of Europe, the CCBE has, in close cooperation with the Working Group on Mediation of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ), developed and published a Guide to Mediation for Lawyers. The guide demonstrates the benefits for clients of the use of mediation and raises awareness amongst lawyers about various professional challenges, opportunities and incentives. It provides a concise overview of the role of lawyers in mediation, particularly with respect to lawyer-supported mediation, whereby parties are assisted in the preparation and/or accompanied in mediation sessions by their lawyers, informing and advising them throughout the mediation process. The guide also addresses situations where a lawyer acts as a mediator during proceedings, instead of as the client's lawyer. Although the mediator is not required to be a lawyer, lawyers possess many skills that can help them become effective mediators.

The guide has been integrated into the Council of Europe Mediation Development Toolkit. The CCBE will continue its collaboration on mediation with the CEPEJ, particularly concerning the development of tools for raising awareness and training programmes for lawyers.



Publication du Guide de médiation pour les avocats du CCBE et de la CEPEJ

Afin de promouvoir une meilleure mise en œuvre de la médiation dans les États membres du Conseil de l'Europe, le CCBE a publié, en étroite coopération avec le groupe de travail sur la médiation de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), un Guide de médiation pour les avocats. Le guide détaille les avantages de la médiation pour les clients et sensibilise les avocats aux divers enjeux, possibilités et avantages professionnels de la médiation.

Il donne un aperçu concis du rôle des avocats dans la médiation, en particulier lorsque l'avocat est conseil en médiation, à savoir lorsqu'une ou plusieurs parties sont assistées dans la préparation ou accompagnées lors des séances de médiation par leur propre avocat, qui les informe et les conseille tout au long de la procédure de médiation. Le guide aborde également les situations dans lesquelles l'avocat agit en tant que médiateur et non en tant qu'avocat d'un client pendant les procédures. Bien que les médiateurs ne soient pas tenus d'être des avocats, les avocats possèdent de nombreuses compétences pouvant les aider à devenir des médiateurs efficaces.

Le guide a été intégré dans la boîte à outils pour le développement de la médiation. Le CCBE poursuivra sa collaboration sur la médiation avec la CEPEJ concernant le développement d'outils de sensibilisation et de programmes de formation pour les avocats.

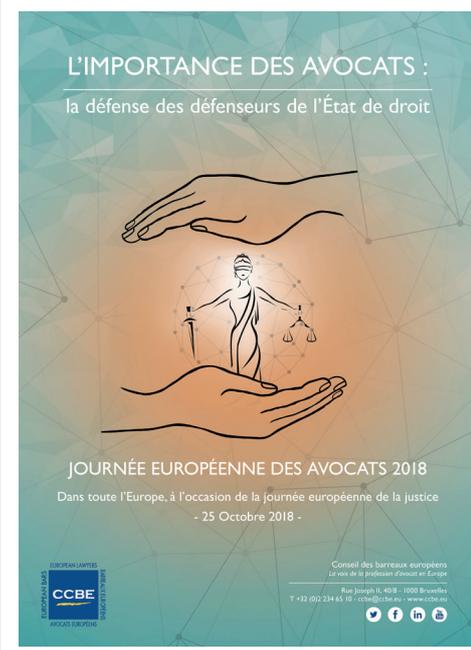
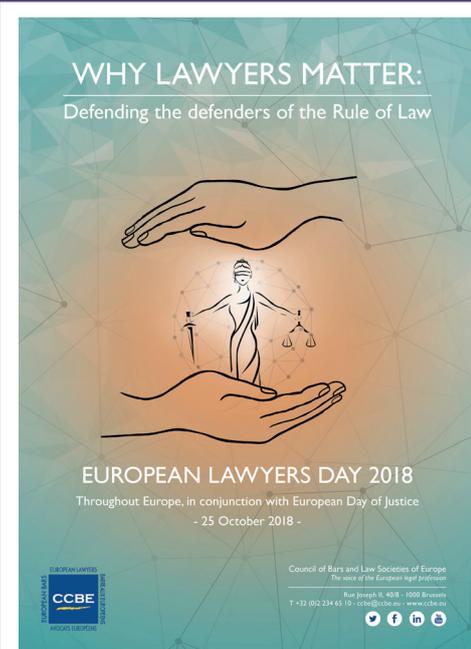


The CCBE takes part in the International Association of Legal Protection Insurance (RIAD) Congress in Bratislava.

CCBE experts from the Insurance Working Group (Pierre-Dominique Schupp and Herman Buyskens) participated in two panel discussions during the RIAD congress, which brought together legal protection insurers (LPIs) from many countries around the world (such as DAS, AXA, Co-op). RIAD is an international organisation representing 60 LPI companies. The overall objective of the congress was to discuss claims management and explore ways to improve claims handling and optimise processes. The congress also focused on exploring current trends in customer expectations, ways to improve the services provided to them, and the current technologies and tools available (which allowed a number of Legal Tech companies (start-ups) in the field of insurance and legal activities to present their ideas). This participation provided an opportunity for the two CCBE experts to develop on the role of lawyers who are involved and provide legal assistance and advice to the insured when there is a legal issue, and thus remain a partner of beneficial value for LPIs. The RIAD congress was a good opportunity for the CCBE to interact with LPIs and present some concrete examples of the importance of lawyers' work and their added value, and for European lawyers to have their voice heard at this annual congress. The President of the Slovak Bar opened the second day of their congress by giving a speech.

Participation du CCBE au congrès de l'Association internationale de l'assurance de protection juridique (RIAD) à Bratislava

Les experts du groupe de travail Assurance du CCBE (Pierre-Dominique Schupp et Herman Buyskens) ont participé à deux tables rondes lors du congrès RIAD qui a réuni des assureurs en protection juridique de nombreux pays à travers le monde (comme DAS, AXA, Coop). RIAD est une organisation internationale composée de 60 sociétés d'assurance protection juridique. L'objectif global du congrès était de discuter de la gestion des sinistres et d'explorer des idées de bonne gestion des sinistres et d'optimiser les processus. Le congrès a également exploré les tendances actuelles des désirs des assurés, la manière d'améliorer les services qui leur sont offerts, ainsi que les technologies et outils disponibles (un certain nombre de startup de LegalTech du domaine des assurances et du secteur juridique ont exposé leurs idées). Cette participation a permis aux deux experts du CCBE d'expliquer le rôle des avocats, qui sont concernés et fournissent une assistance et des conseils juridiques à l'assuré en cas de problème juridique et restent des partenaires à valeur ajoutée pour les assureurs en protection juridique. Le congrès RIAD a été une bonne occasion pour le CCBE d'échanger avec les assureurs en protection juridique et de donner des exemples concrets de l'importance du travail des avocats et de leur valeur ajoutée, et pour les avocats européens de faire entendre leur voix à ce congrès annuel. Le président du barreau slovaque a ouvert la deuxième journée du congrès par un discours.



European Lawyers' Day: "Why Lawyers Matter: Defending the Defenders of the Rule of Law".

European Lawyers' Day (ELD) is an event that raises awareness of the common values of lawyers, their essential contribution to the justice system, and their role in the defence and promotion of the Rule of Law. It takes place every year on 25 October, the same day as the [European Day of Justice](#). The theme for the 2018 edition of European Lawyers' Day was "Why lawyers matter: Defending the defenders of the Rule of Law".

On European Lawyers' Day, Bar Associations from all over Europe, as well as any person or group working with a Bar (members, courts, law schools, students, youth groups, and community organisations) produced relevant publications and organised activities to raise citizens' awareness about the role of lawyers in promoting the Rule of Law. Some members organised free legal advice for citizens, while others held debates on access to justice in member countries. Publications were created on the subject of how lawyers can further advance the Rule of Law and the administration of justice, and talks were held on the consequences of recent political developments on international law, among many other activities.

The 2018 edition of European Lawyers' Day shed light on the increasing attacks against the legal profession. Lawyers are essential actors in upholding the Rule of Law; they take initiative against unlawful situations and defend citizens' rights. Nonetheless, they are increasingly subject to serious attacks worldwide, also in European countries. These attacks include threats, surveillance, harassment, and even murder. Therefore, there is an urgent need to tackle this problem, to enable lawyers to freely perform their duty as defenders of the Rule of Law.

The threats against lawyers and the Rule of Law deeply affect society, as citizens may not have access to a proper defence of their rights. All lawyers should be able to carry out their professional activities without fear of reprisal, hindrance, intimidation, or any other type of undue interference.

Journée européenne des avocats de 2018 : « L'importance des avocats : la défense des défenseurs de l'état de droit »

La journée européenne des avocats est un événement qui célèbre les valeurs communes des avocats, leur contribution essentielle au système judiciaire ainsi que leur rôle dans la défense et la promotion de l'état de droit. Elle a lieu chaque année le 25 octobre, au moment de la [Journée européenne de la justice](#). Le thème de la Journée européenne des avocats 2018 a été « L'importance des avocats : la défense des défenseurs de l'état de droit ».

Lors de la Journée européenne des avocats, les barreaux de toute l'Europe, ainsi que des personnes travaillant avec un barreau (membres du barreau, tribunaux, facultés de droit et leurs étudiants, groupes de jeunesse et organisations collectives) ont rédigé des publications et organisé des activités de sensibilisation des citoyens quant au rôle des avocats dans la promotion de l'état de droit. De nombreuses activités ont été mises en place. Par exemple, certains barreaux membres ont offert des conseils juridiques gratuits aux citoyens, tandis que d'autres ont tenu des débats sur l'accès à la justice dans les pays membres. Des publications ont été créées sur la manière dont les avocats peuvent faire progresser l'état de droit et l'administration de la justice, et des discussions ont eu lieu sur les conséquences des évolutions politiques récentes sur le droit international.

L'édition de 2018 met en lumière les attaques croissantes à l'encontre de la profession d'avocat. Les avocats sont des acteurs essentiels du respect de l'état de droit : ils prennent des initiatives contre les situations illégales et défendent les droits des citoyens. Néanmoins, ils font de plus en plus l'objet d'attaques graves dans le monde entier, y compris dans des pays européens. Ces attaques se manifestent sous forme de surveillance, de menaces, de harcèlement voire de meurtres. Il est par conséquent urgent de s'attaquer à ce problème pour que les avocats puissent continuer à remplir leur rôle de défenseurs de l'état de droit.

Les menaces à l'encontre des avocats et de l'état de droit affectent profondément la société étant donné que les citoyens peuvent ne pas avoir accès à une défense appropriée de leurs droits. Tous les avocats doivent pouvoir s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans peur de représailles, d'entraves, d'intimidations ni d'aucune autre forme d'ingérence induite.

Human Rights Award

During the Plenary Session held in Lille, France, on 29 November, the CCBE granted its 2018 Human Rights Award to Polish lawyer Mikołaj Pietrzak, President of the Warsaw Bar and Chairperson of the United Nations Voluntary Fund for Victims of Torture.

Mikołaj Pietrzak is a prominent human rights lawyer who actively defends the Rule of Law and the rights of lawyers. Since 2016, he has spoken out strongly against violations of the Rule of Law in Poland, against the undermining of the tri-division of powers, against attacks on the independence of the judiciary and in defence of the autonomy of lawyers and Bar associations, both on the domestic and international stage.

Mikołaj Pietrzak has also represented the National Bar Council in several cases which were important in shaping rulings against the erosion of the Rule of Law and the violation of judicial independence in Poland.

Throughout his career Mikołaj Pietrzak has also litigated, and is still litigating, many important pro bono human rights cases in Poland, both domestically and internationally, in connection with the prohibition of torture, the protection of the Rule of Law and judicial independence, and other issues relating to criminal law, constitutional law and the protection of human rights and fundamental freedoms.

On several occasions, the CCBE has expressed its concerns in relation to the developments in Poland and has urged the Polish President to guarantee the independence of the judiciary and respect for the Rule of Law.

Mikołaj Pietrzak's speech
Discours de Mikołaj Pietrzak



Mikołaj Pietrzak receiving the 2018 CCBE Human Rights Award / Mikołaj Pietrzak reçoit le Prix des droits de l'homme du CCBE de 2018





Mikołaj Pietrzak, President of the Warsaw Bar and Chairperson of the United Nations Voluntary Fund for Victims of Torture / Mikołaj Pietrzak, bâtonnier de Varsovie et président du conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture

Droits de l'homme

Lors de sa session plénière à Lille, le 29 novembre, le CCBE a décerné son Prix des droits de l'homme de 2018 à l'avocat polonais Mikołaj Pietrzak, bâtonnier de Varsovie et président du conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture.

Mikołaj Pietrzak est un avocat des droits de l'homme éminent qui défend activement l'état de droit et les droits des avocats. Depuis 2016, Mikołaj Pietrzak dénonce avec force, tant au niveau national qu'international, les violations de l'État de droit en Pologne, l'affaiblissement de la séparation des pouvoirs, les atteintes à l'indépendance du pouvoir judiciaire, et prend la défense de l'autonomie des avocats et des barreaux.

Mikołaj Pietrzak a également représenté le Conseil des barreaux polonais dans plusieurs affaires qui ont joué un rôle important dans l'élaboration de décisions contre l'affaiblissement de l'État de droit et contre les violations de l'indépendance du pouvoir judiciaire en Pologne.

Tout au long de sa carrière, Mikołaj Pietrzak a plaidé et plaide toujours pro bono de nombreux dossiers des droits de l'homme, tant au niveau national qu'international, y compris devant la Cour européenne des droits de l'homme, en rapport avec l'interdiction de la torture, la protection de l'État de droit et l'indépendance de la justice, ainsi que d'autres questions relatives au droit pénal, au droit constitutionnel et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le CCBE a exprimé à plusieurs reprises ses préoccupations concernant l'évolution de la situation en Pologne et a exhorté le président polonais à assurer l'indépendance de la justice et le respect de l'état de droit.

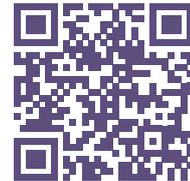
Conference on “Artificial Intelligence – Humane Justice”

On Friday 30 November, the CCBE organised a conference on “[Artificial Intelligence – Humane Justice](#)” which brought together over 400 participants at Lille Catholic University, including lawyers, Bar Presidents, law students, and artificial intelligence (AI) experts from all over Europe.

The conference highlighted revolutionary changes that are taking place with the emergence of AI in the field of justice. AI is promising to reduce repetitive and time-consuming tasks, speed up judicial processes, make the judge’s task easier, and make court decisions more reliable and fairer. However, the use of algorithms in the judicial system, the massive exploitation of judicial data and the use of automated machine learning systems raise many questions and constitute a real challenge for judicial institutions and lawyers. Essential principles, including the equality of arms, may be strongly affected by the use of artificial intelligence.

The objective of the conference, organised in two roundtables and 16 workshops, was to begin a discussion and reflect on the possible uses of AI systems in the justice field and to discuss its impact on the role of lawyers. It also provided an opportunity to collect views from different European organisations and relevant experts from the perspective of the legal profession.

During the conference, the second edition of the CCBE-AIJA questionnaire on the future of the legal profession, with a focus on technology and innovation, was presented by Xavier Costa, President of AIJA. The 2018 survey found that lawyers are less reluctant towards the use of new technologies in their legal practice and Bars and Law societies were called upon to play a role in adapting the profession to this new reality. One of the key takeaways from the survey was the need for more multi-disciplinary partnerships and increased training and qualifications in view of the digital change of the legal profession, specifically in technology, innovation and the business of law. The AIJA President insisted that lawyers should not necessarily fear AI, but rather embrace new ways of working while maintaining their critical thinking.





Le colloque « Intelligence artificielle - justice humaine »

Le vendredi 30 novembre, le CCBE a organisé un colloque sur le thème « [Intelligence artificielle - justice humaine](#) » qui a réuni à l'Université catholique de Lille plus de 400 participants, avocats, bâtonniers, étudiants en droit et experts en intelligence artificielle (IA) de toute l'Europe.

Le colloque a mis en lumière les changements révolutionnaires qui se produisent avec l'émergence de l'IA dans le domaine de la justice. L'IA promet de réduire les tâches répétitives et chronophages, d'accélérer les procédures judiciaires, de faciliter la tâche du juge et de rendre les décisions judiciaires plus fiables et plus équitables. Cependant, l'utilisation d'algorithmes dans le système judiciaire, l'exploitation massive des données judiciaires et l'utilisation de systèmes automatisés d'apprentissage soulèvent de nombreuses questions et constituent un véritable défi pour les institutions judiciaires et les avocats. Des principes essentiels, comme l'égalité des armes, peuvent être fortement affectés par l'utilisation de l'intelligence artificielle.

L'objectif du colloque, qui comprenait deux tables rondes et 16 ateliers, était d'amorcer une discussion et de réfléchir à l'utilisation des systèmes d'IA dans le domaine de la justice ainsi qu'à leurs effets sur le rôle des avocats. Ce fut également l'occasion de recueillir les points de vue de différentes organisations européennes et d'experts du point de vue de la profession d'avocat.

Au cours du colloque, la deuxième édition du questionnaire du CCBE-AIJA sur l'avenir de la profession d'avocat, et mettant l'accent sur les technologies et l'innovation, a été présentée par Xavier Costa, président de l'AIJA. L'enquête de 2018 a révélé que les avocats sont moins réticents qu'avant face à l'utilisation de nouvelles technologies dans leur pratique juridique et qu'ils invitent les barreaux à jouer un rôle dans l'adaptation de la profession à cette nouvelle réalité. L'une des principales leçons de l'enquête est la nécessité d'établir davantage de partenariats multidisciplinaires et d'accroître la formation et les qualifications en vue de l'évolution numérique de la profession d'avocat, en particulier dans les domaines des technologies, de l'innovation et de la pratique du droit. Le président de l'AIJA a insisté sur le fait que les avocats ne devraient pas nécessairement craindre l'intelligence artificielle, mais plutôt adopter de nouvelles méthodes de travail tout en maintenant leur esprit critique.



CCBE President Antonín Mokřý at the Conference on the effectiveness of justice systems in Vienna.

The European Commission and the Austrian Presidency of the Council of the European Union 2018 jointly organised a conference on the effectiveness of justice systems on 29 and 30 November 2018, held in the capital city of Austria.

The conference highlighted the need to ensure the independence of the judiciary and the quality and efficiency of justice systems in the European Union and its Member States, elements that are crucial for upholding the values upon which the EU is founded, for the implementation and observance of EU law, for mutual trust between Member States, and for an environment which enables the development of a prosperous internal market.

This high-level conference examined how the EU can further improve the independence, quality and efficiency of justice, and how to ensure that any justice reform aiming to enhance those elements should uphold the Rule of law and European standards on human rights, including the protection of fundamental rights and freedoms. The CCBE President participated in the first and most representative morning panel with, amongst others, EU Commissioner for Justice, Věra Jourová, and President of the European Court of Justice, Koen Lenaerts. CCBE President Antonín Mokřý focused on the relevance and impact of Rule of Law deficiencies on citizens and businesses and showed several concrete examples of how the blurring of lines between the State and the judiciary impacts on short-term, and even more importantly on the long-term prospects of the growth of an economy, and how a lack of judicial independence may undermine the principle of equal treatment and procedural fairness. He outlined how the absence of independence, the low quality and low effectiveness of a justice system can be detrimental for its population, for a country's economy, for the attractiveness of a country to foreign investors. In the second part of his speech, he explained that not only justice systems, but also other justice actors, such as lawyers, must be independent and protected from undue interference by States in order to properly perform their role in justice systems.





CCBE President Antonín Mokry delivers a speech at the conference in Vienna
Le président du CCBE Antonín Mokry prononce un discours à la conférence de Vienne

Le président du CCBE Antonín Mokry prononce un discours à la conférence de Vienne

La Commission européenne et la présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne 2018 ont organisé conjointement une conférence sur l'efficacité des systèmes judiciaires les 29 et 30 novembre 2018 dans la capitale autrichienne.

La conférence a mis en lumière le besoin d'assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire ainsi que la qualité et l'efficacité des systèmes judiciaires de l'Union européenne et de ses États membres, éléments essentiels pour le maintien des valeurs sur lesquelles l'UE est fondée, pour la mise en œuvre et le respect du droit de l'UE, pour la confiance mutuelle entre États membres et pour un environnement propice au développement d'un marché intérieur florissant.

Cette conférence de haut niveau a examiné comment l'UE peut encore améliorer l'indépendance, la qualité et l'efficacité de la justice, et comment garantir que toute réforme de la justice visant à renforcer ces éléments respecte l'État de droit et les normes européennes relatives aux droits de l'homme, y compris la protection des libertés et droits fondamentaux. Le président du CCBE a participé à la première table ronde du matin, la plus représentative, avec notamment la commissaire européenne à la justice, aux consommateurs et à l'égalité des genres, Věra Jourová, et le président de la Cour européenne de justice, Koen Lenaerts. Le président du CCBE, Antonín Mokry, s'est concentré sur la pertinence et les effets des déficiences de l'état de droit sur les citoyens et les entreprises et a montré plusieurs exemples concrets de la manière dont l'estompement des frontières entre l'État et le pouvoir judiciaire a un effet à court et surtout à long terme sur la croissance économique et comment un manque d'indépendance judiciaire peut compromettre le principe de traitement équitable et de justice. Il a souligné comment l'absence d'indépendance, la faible qualité et efficacité d'un système judiciaire peuvent être préjudiciables à la population, à l'économie et à l'attractivité d'un pays pour les investisseurs étrangers. Dans la deuxième partie de son discours, il a expliqué que non seulement les systèmes judiciaires, mais aussi d'autres acteurs de la justice, tels que les avocats, doivent être indépendants et protégés contre toute ingérence indue de la part des États afin de jouer correctement leur rôle dans les systèmes judiciaires.

The core activities of the CCBE are carried out in our specialised committees and working groups, made up of experts and representatives from national delegations.

In these committees and working groups, the CCBE assesses EU legislation proposals concerning the legal profession and holds discussions with Bars and Law Societies, legal professionals, EU institutions, the Council of Europe, NGOs and civil society to provide opinions, positions, feedback and proposals on relevant issues for lawyers and citizens.

Below is a summary of the key actions carried out by the CCBE through its committees and working groups in 2018.

L'essentiel des activités du CCBE est réalisé au sein de ses comités et groupes de travail spécialisés, composés d'experts et de représentants des délégations nationales.

Au sein de ses comités et groupes de travail, le CCBE évalue les propositions législatives de l'UE en ce qui concerne la profession d'avocat et discute avec les barreaux, les professionnels du droit, les institutions de l'UE, le Conseil de l'Europe, les ONG et la société civile pour émettre des avis, des positions, des commentaires et des propositions sur les questions qui concernent les avocats et les justiciables.

Vous trouverez ci-après un résumé des actions clés réalisées par le CCBE à travers ses comités et groupes de travail en 2018.

From left to right and top to bottom:

Antigoni ALEXANDRAPOULOU, Stanislav BALÍK, Louis-Bernard BUCHMAN, David CONLAN SMYTH, José María DAVÓ FERNÁNDEZ, Bertrand DEBOSQUE, Katell DROUET-BASSOU, Alix FRANK-THOMASSER, Anne Birgitte GAMMELJORD, Piers GARDNER, Friedrich GRAF VON WESTPHALEN, Patrick HENRY, Péter HOMOKI, Jean-Louis JORIS, Jędrzej KLATKA, Vanessa KNAPP, James MacGUILL, Rupert MANHART, Hugh MERCER QC, Iain G MITCHELL QC, Jiří NOVÁK, Attracta O'REGAN, Panagiotis PERAKIS, Laurent PETTITI, Pedro PORTELLANO, Cesare RIZZA, Elisabeth SCHEUBA, Jacques TAQUET, Pier Giovanni TRAVERSA, Thierry WICKERS.

De gauche à droite et de haut en bas :

Antigoni ALEXANDRAPOULOU, Stanislav BALÍK, Louis-Bernard BUCHMAN, David CONLAN SMYTH, José María DAVÓ FERNÁNDEZ, Bertrand DEBOSQUE, Katell DROUET-BASSOU, Alix FRANK-THOMASSER, Anne Birgitte GAMMELJORD, Piers GARDNER, Friedrich GRAF VON WESTPHALEN, Patrick HENRY, Péter HOMOKI, Jean-Louis JORIS, Jędrzej KLATKA, Vanessa KNAPP, James MacGUILL, Rupert MANHART, Hugh MERCER QC, Iain G MITCHELL, QC, Jiří NOVÁK, Attracta O'REGAN, Panagiotis PERAKIS, Laurent PETTITI, Pedro PORTELLANO, Cesare RIZZA, Elisabeth SCHEUBA, Jacques TAQUET, Pier Giovanni TRAVERSA et Thierry WICKERS.



Access to Justice



Chair: Panagiotis PERAKIS (Greece)

The Access to Justice Committee issued recommendations on legal aid to underline the importance of an effective legal aid system as an essential tool for access to justice.

Within the EU Justice Scoreboard, the Committee collaborated with the European Commission by gathering data on the level of court fees, as well as on financial eligibility criteria for legal aid in civil and commercial law across EU Member States.

The Committee drafted the Guide to Mediation for Lawyers in cooperation with the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) Working Group on Mediation, promoting a better implementation of mediation proceedings in the Member States of the Council of Europe.

The Committee also drafted the CCBE's Position on the proposal for a Directive on representative actions for the protection of the collective interests of consumers and provided input on the CCBE's Position on the proposals for amending the regulations on service of documents and the taking of evidence in civil and commercial matters.

Anti-Money Laundering

Chair: Rupert MANHART (Austria)

The Anti-Money Laundering (AML) Committee followed developments regarding amendments to the fourth AML Directive which was adopted in May 2018. Since February 2018, the Committee has actively contributed to the discussions on the FATF of the Risk-Based Approach Guidance for professions revision (lawyers, accountants and trusts and company service providers). The Committee worked on the Commission proposal for a Directive on countering money laundering by criminal law which has now been concluded.

The Committee began its preparations for the update of the Commission's Supranational Risk Assessment (SNRA). The first SNRA (which was critical of the legal profession) was completed in June 2017 and the second report is due in June 2019.

Brexit



Chair: José de FREITAS (CCBE First Vice-President)

Throughout the year, the Brexit Task Force discussed, coordinated, and assessed the consequences of the UK's withdrawal from the European Union on the free movement of lawyers, citizens' rights, and cross-border relations. Positions and views were exchanged with the European Commission within the context of the negotiations on the Withdrawal Agreement.

Accès à la justice

Président : Panagiotis PERAKIS (Grèce)

Le comité Accès à la justice a élaboré une nouvelle série de recommandations sur l'aide juridique afin de souligner qu'un système d'aide juridique efficace est un outil essentiel pour l'accès à la justice.

Dans le cadre du tableau de bord de la justice dans l'UE, le comité a coopéré avec la Commission européenne pour le recueil de données sur le montant des frais de justice ainsi que sur les critères financiers d'admissibilité dans les procédures civiles et commerciales selon les États membres de l'UE.

Le comité a rédigé le Guide de médiation pour les avocats en coopération avec le groupe de travail sur la médiation de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) afin de promouvoir une meilleure mise en œuvre des procédures de médiation dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Le comité a également rédigé la position du CCBE sur la proposition de directive relative aux actions représentatives dans le domaine de la protection des intérêts collectifs des consommateurs et a contribué à la position du CCBE sur les propositions visant à modifier les règlements relatifs à la signification et à la notification des actes et à l'obtention des preuves en matière civile et commerciale.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Président : Rupert MANHART (Autriche)

Le comité Lutte contre le blanchiment de capitaux a suivi l'évolution des modifications de la quatrième directive anti-blanchiment adoptée en mai 2018. Depuis février 2018, le comité a activement contribué aux discussions sur la révision du GAFI des lignes directrices sur l'approche fondée sur les risques pour les professions concernées (avocats, comptables, fiduciaires/trusts et prestataires de services aux sociétés). Le comité a travaillé à la proposition de directive de la Commission visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal, qui est maintenant achevée.

Le comité s'est préparé à la mise à jour de l'évaluation supranationale des risques de la Commission. La première évaluation, qui critiquait la profession d'avocat, a été achevée en juin 2017. Le deuxième rapport est attendu en juin 2019.



Brexit

Président : José de FREITAS (premier vice-président du CCBE)

Tout au long de l'année, le groupe de travail Brexit a discuté, coordonné et évalué les conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne sur la libre circulation des avocats, les droits des justiciables et les relations transfrontalières. Des positions et avis ont été échangés avec la Commission européenne dans le contexte des négociations de l'accord de retrait.

Permanent Delegation to the Court of Justice and the General Court of the European Union and the EFTA Court

Chair: Cesare RIZZA (Italy)

The Committee meets on a near-annual basis with the European courts, during which the CCBE raises concerns regarding access to justice, and other relevant points for practitioners appearing before EU Courts. For the first time, the 2018 visits to the courts included a visit to the EFTA Court.

The Committee followed a proposal to change the Statute of the Court of Justice regarding: (a) the transfer to the General Court of the jurisdiction to adjudicate, at first instance, on infringement proceedings, (b) the conferral to the Court of Justice of responsibility to deal with actions for annulment resulting from the failure to comply with a judgment delivered by the Court, and (c) the introduction, for certain appeals, of a procedure whereby the Court of Justice will first determine whether certain appeals are allowed to proceed.

On 1 December 2018, the e-Curia application (optional until then) became the only means of exchange of legal documents between parties' representatives and the General Court. The Committee worked together with the Registrar of that Court to produce an update of the CCBE e-Curia Guide for practitioners.

Company Law



Chair: Vanessa KNAPP (United Kingdom) until July - Antigoni ALEXANDROPOULOU (Greece) from July

In 2018, the European Commission presented two important proposals as part of the "Company Law Package". This legislative package includes (1) a proposal to facilitate the use of digital tools for company registration and online management of company information, and (2) another proposal to establish harmonised procedures for cross-border divisions and transfers and a targeted review for mergers. The Committee prepared a position and also submitted comments to the JURI Draft Reports for both proposals, as well as to the proposed amendments of the JURI Committee. The Committee continues to follow the developments of the two proposals for Directives. The Committee is also monitoring the potential effects of Brexit in the area of company law.

Corporate Social Responsibility

Chair: Alix FRANK-THOMASSER (Austria)

This Committee held many discussions on gender equality in the legal profession and relevant developments within national Bars and Law Societies, as well as, in particular, within the CCBE. The Committee is preparing recommendations to be discussed by CCBE delegations in 2019. The Committee has also exchanged views with the European Women Lawyers Association on effective measures regarding gender equality. In addition to gender equality issues, the Committee will be following developments regarding a European Law Institute and Fundamental Rights Agency project on "Business and Human Rights: Access to Justice and Effective Remedies".

Délégation permanente auprès de la Cour de justice et du Tribunal de l'UE et de la Cour AELE

Président : Cesare RIZZA (Italie)

Le CCBE se réunit presque tous les ans avec les tribunaux européens, une occasion pour le CCBE d'évoquer des préoccupations liées à l'accès à la justice, et toutes les questions devant être évoquées concernant les praticiens qui comparaissent devant les tribunaux de l'UE. Pour la première fois, les visites des tribunaux en 2018 comprenaient une visite à la Cour AELE.

Le comité a suivi une proposition de modification du statut de la Cour de justice en ce qui concerne : a) le transfert au Tribunal de la compétence de principe pour statuer, en première instance, sur une procédure d'infraction, b) l'attribution à la Cour de justice de la compétence de connaître des recours en annulation résultant de la non-exécution d'un arrêt rendu par la Cour et c) l'instauration, pour certaines catégories de recours, d'une procédure par laquelle la Cour déterminera d'abord si certains recours sont recevables.

Le 1^{er} décembre 2018, l'application e-Curia, auparavant facultative, est devenue le seul mode d'échange d'actes de procédure entre les représentants des parties et le Tribunal. Le comité a coopéré avec le greffe du Tribunal pour mettre à jour le guide e-Curia du CCBE pour les praticiens.



COUR DE JUSTICE
DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES

Droit des sociétés

Présidente : Vanessa KNAPP (Royaume-Uni) jusqu'en juillet - Antigoni ALEXANDROPOULOU (Grèce) à partir de juillet

En 2018, la Commission européenne a présenté deux propositions importantes dans le cadre du « paquet droit des sociétés ». Ce paquet législatif contient deux propositions de directives : l'une visant à faciliter l'utilisation d'outils numériques pour l'enregistrement des sociétés et la gestion de leurs informations en ligne, et l'autre fixant des procédures harmonisées pour les scissions et transferts transfrontières ainsi qu'une révision ciblée pour les fusions. Le comité a élaboré une position et soumis des commentaires aux projets de rapports JURI pour les deux propositions, ainsi qu'aux modifications proposées par la commission JURI. Le comité continue de suivre l'évolution des deux propositions de directives. Le comité suit également les conséquences possibles du Brexit dans le domaine du droit des sociétés.

Responsabilité sociale des entreprises

Présidente : Alix FRANK-THOMASSER (Autriche)

Le comité a tenu de nombreuses discussions sur l'égalité des genres dans la profession d'avocat et les évolutions en la matière au sein des barreaux nationaux et, plus particulièrement, au sein du CCBE. Le comité prépare des recommandations que les délégations du CCBE examineront en 2019. Le comité a également procédé à un échange de points de vues avec la European Women Lawyers Association sur les mesures efficaces en matière d'égalité des genres. Outre les questions d'égalité des genres, le comité suivra l'évolution d'un projet de l'Institut européen du droit et de l'Agence européenne des droits fondamentaux sur l'accès à la justice et des voies de recours efficaces dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme.



Criminal Law

Chair: James MAC GUILL (Ireland)



The Criminal Law Committee has followed developments and prepared position papers regarding a Commission proposal for a Directive on countering money laundering by criminal law, and a Commission proposal for a Regulation on the mutual recognition of freezing and confiscation orders. Both proposals raised a number of concerns which are set out in CCBE position papers. In addition, the Committee examined the issue of possible new procedural safeguards in criminal proceedings for the period 2019-2024, as well as looking at the evaluation of the current procedural safeguards Directives. Together with the IT Law Committee, the Criminal Law Committee provided input to the [proposal for a Regulation on European Production and Preservation Orders for electronic evidence in criminal matters](#). The Committee also followed developments regarding the practical set-up of the European Public Prosecutor's Office. The Committee was happy with the very productive meetings and engagement with representatives of the Fundamental Rights Agency in Vienna, and the excellent exchange and cooperation with the European Criminal Bar Association.

Deontology

Chair: José María DAVÓ FERNÁNDEZ (Spain)

Vice-Chair: Bertrand DEBOSQUE (France)

In order to better respond to requests concerning deontological issues that the CCBE receives on a regular basis, the "Interpretation of the Principles and Rules of the CCBE Charter of Core Principles of the European Legal Profession, Code of Conduct for European Lawyers and Model Code of Conduct" was adopted by the Plenary in May. In June, the CCBE's comments on the Commission proposal for a Directive on the protection of persons reporting on breaches of Union law were adopted, highlighting the importance of safeguarding professional secrecy/legal professional privilege in the proposed Directive. Moreover, the Committee has been discussing the impact of technological developments on the work of lawyers – in particular their professional competence – and has recently started discussions on third-party litigation funding.

EU Lawyers

Chair: Hugh MERCER QC (United Kingdom)

Vice Chairs: Aldo BULGARELLI (Italy), Michael Jürgen WERNER (Germany)

The EU Lawyers Committee is dealing with various aspects related to the cross-border practice of the legal profession within the EU. The Committee closely followed the legislative process of the 2017 "Services Package" which targeted regulated professions, including lawyers, and contained two legislative proposals (the proportionality test and the services notification procedure). The Committee made sure that the views of the legal profession were adequately taken into account.

The Committee is continuing its work on promoting the free movement of lawyers within the EU/EEA, and on facilitating and maintaining good cooperation and assistance between Bars and Law Societies across the EU. In particular, the CCBE, together with EU Bars, has brought together in one place the practical steps necessary for lawyers from other Member States to become established in a new Member State.



Droit pénal

Président : James MAC GUILL (Irlande)

Le comité Droit pénal suit les évolutions et a préparé une position concernant une proposition de la Commission pour une directive visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal ainsi qu'une proposition de la Commission pour un règlement concernant la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation. Ces deux propositions ont soulevé des préoccupations qui apparaissent dans les positions du CCBE. Le comité a également examiné la question de nouvelles garanties procédurales éventuelles dans les procédures pénales pour la période 2019-2024, ainsi que l'évaluation des directives actuelles relatives aux garanties procédurales. Le comité Droit pénal a contribué avec le comité Droit des technologies de l'information à l'élaboration de la [proposition de règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale](#). Le comité a également suivi les évolutions concernant l'instauration concrète du parquet européen. Le comité se félicite des rencontres et des liens très productifs avec les représentants de l'Agence des droits fondamentaux à Vienne, ainsi que de la haute qualité des échanges et de la coopération avec la European Criminal Bar Association.

Déontologie

Président : José María DAVÓ FERNÁNDEZ (Espagne)

Vice-président : Bertrand DEBOSQUE (France)

Afin de mieux répondre aux demandes concernant les questions déontologiques que le CCBE reçoit régulièrement, la session plénière a adopté en mai l'Interprétation des principes et règles de la Charte des principes essentiels de l'avocat européen, du Code de déontologie des avocats européens et du modèle de code de déontologie du CCBE. En juin, le comité permanent a adopté les commentaires du CCBE sur la proposition de directive de la Commission relative à la protection des personnes signalant des violations du droit de l'Union, qui soulignent l'importance de la protection du secret professionnel dans la proposition de directive. Le comité s'est également penché sur les effets des évolutions technologiques sur le travail des avocats (en particulier leurs compétences professionnelles) et a lancé des discussions sur le financement des litiges par des tiers.



Avocats.eu

Président : Hugh MERCER QC (Royaume-Uni)

Vice-présidents : Aldo BULGARELLI (Italie) et Michael Jürgen WERNER (Allemagne)

Le comité Avocats.eu traite de divers aspects liés à l'exercice transfrontalier de la profession d'avocat au sein de l'UE. Le comité a suivi de près le processus législatif du « paquet services » de 2017 qui visait les professions réglementées, dont les avocats, et contenait deux propositions législatives (le contrôle de proportionnalité et la procédure de notification). Le comité a veillé à ce que l'avis de la profession d'avocat soient dûment pris en compte.

Le comité poursuit ses travaux visant à promouvoir la libre circulation des avocats au sein de l'UE/l'EEE et à faciliter la bonne coopération et l'entraide entre les barreaux à travers l'UE. Le CCBE, avec les barreaux de l'UE, a notamment centralisé les mesures pratiques nécessaires à l'établissement d'avocats d'autres États membres dans un nouvel État membre.

European Convention

Chair: Laurent PETTITI (France)

Vice-Chair: François MOYSE (Luxembourg)

The CCBE established a new working group specifically devoted to the issue of a European Convention after the adoption of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe's Recommendation calling the Committee of Ministers to draft and adopt a Convention on the profession of lawyer in January 2018 (see Highlight). The Working Group works in close cooperation with the key actors at Council of Europe level, develops a strategy to raise awareness of the need for a Convention, and coordinates the initiatives to be taken by Bars and Law Societies at a national level. The European Convention Working Group also prepared a draft preamble in order to set the Convention in context and to emphasise the place of the Convention as a development of a variety of soft law sources and a binding instrument to further the protection of the Rule of Law.

Permanent Delegation to the European Court of Human Rights

Chair: Piers GARDNER (UK)

The Permanent Delegation to Strasbourg (PD Stras) updated and published a new version of the CCBE practical guide for lawyers entitled "The European Court of Human Rights - Questions & Answers for Lawyers", taking into account the latest developments. A roundtable was also organised on the role of lawyers in the execution of judgements of the European Court of Human Rights (ECtHR). PD Stras also participated in the NGOs meeting with the ECtHR, discussing the application of Rule 47 (setting out the contents of an individual application), the operation of Protocol No. 16 on advisory opinions, the new proposal for a compulsory non-contentious phase of proceedings, as well as the introduction of electronic communication with applicants/representatives and the ECtHR's new knowledge sharing platform. In addition, PD Stras experts participated in the Open Society Foundations Litigators' Meeting, the day before the NGOs meeting with the ECtHR, debating several procedural issues.



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

European Private Law

Chair: Pedro PORTELLANO (Spain)

In May 2018, the CCBE's application for membership of the Commission's Expert Group on liability and new technologies was accepted. The European Private Law Committee has been discussing – together with the IT Law Committee – questions related to the liability of AI in the context of the possible review of Directive 85/374/EEC (Product Liability Directive). The Committee has also been actively following other developments in the field of contract law and private international law, in particular the proposals concerning European contract rules for the sales of goods and digital content, the proposal on better enforcement and modernisation of EU consumer protection rules, as well as the work of the Judgments Project on the international jurisdiction of courts and the recognition and enforcement of judgments in civil and commercial matters carried out by the Hague Conference on Private International Law.

Convention européenne

Président : Laurent PETTITI (France)

Vice-président : François MOYSE (Luxembourg)

Le CCBE a créé un nouveau groupe de travail consacré à la question d'une Convention européenne après l'adoption de la Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe invitant le Comité des Ministres à élaborer et adopter une Convention sur la profession d'avocat en janvier 2018 (voir les Points essentiels). Le groupe de travail œuvre étroitement avec les principaux acteurs au sein du Conseil de l'Europe, élabore une stratégie de sensibilisation à la nécessité d'une Convention et coordonne les initiatives à prendre par les barreaux à l'échelle nationale. Le groupe de travail Convention européenne a également préparé un projet de préambule afin de situer la Convention dans son contexte et d'affirmer la place de la Convention comme développement d'un ensemble de sources de droit non contraignant et d'un instrument contraignant pour renforcer la protection de l'état de droit.



Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme

Président : Piers GARDNER (Royaume-Uni)

La Délégation permanente à Strasbourg (« DP Stras ») a mis à jour et publié une nouvelle version du guide pratique du CCBE intitulé La Cour européenne des droits de l'homme – Questions/réponses destinées aux avocats, en tenant compte des dernières évolutions. Une table ronde a été organisée sur le rôle des avocats dans l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. La DP Stras a également participé à la réunion des ONG avec la Cour européenne des droits de l'homme, au cours de laquelle il a été question de l'application de l'article 47 (qui définit le contenu d'une requête individuelle), du fonctionnement du protocole n° 16 sur les avis consultatifs, de la nouvelle proposition relative à une phase de procédure non contentieuse obligatoire, ainsi que de l'introduction des communications électroniques avec les requérants/représentants et de la nouvelle plateforme de partage des connaissances de la Cour européenne des droits de l'homme. Les experts de la DP Stras ont en outre participé à la réunion des avocats plaidants des Open Society Foundations, la veille de la réunion des ONG avec la Cour européenne des droits de l'homme, pour débattre de plusieurs questions de procédure.

Droit privé européen

Président : Pedro PORTELLANO (Espagne)

En mai 2018, la demande d'adhésion du CCBE au groupe d'experts de la Commission sur la responsabilité juridique et les nouvelles technologies a été acceptée. Le comité Droit privé européen a examiné avec le comité Droit des technologies de l'information des questions relatives à la responsabilité de l'intelligence artificielle dans le cadre de la révision éventuelle de la directive 85/374/CEE (directive en matière de responsabilité du fait des produits défectueux). Le comité a également suivi activement d'autres évolutions dans le domaine du droit des contrats et du droit international privé, en particulier les propositions concernant les règles européennes relatives aux contrats de vente de biens et de contenu numérique, la proposition concernant une meilleure application et modernisation des règles de protection des consommateurs de l'UE, ainsi que les travaux du projet sur les jugements liés à la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale de la Conférence de La Haye de droit international privé.



European Training Platform (ETP)



Chair: Attracta O'REGAN (Ireland)

The work on incorporating the ETP into the e-Justice portal was launched by the European Commission in 2016 and is ongoing. The ETP Working Group has provided its input on the draft templates and forms for the ETP. The work of the Working Group was suspended in April 2018 and may be resumed as soon as the ETP becomes available to lawyers and training providers.

The ETP for internal users identified by the European Commission has been operational since the end of 2018. The Working Group is optimistic that the ETP will be operational for training providers and lawyers in 2019.

European Transparency Register

Chair: Jean-Louis JORIS (Belgium)

Throughout the year, the CCBE has been in contact with the European Parliament and the European Commission as regards the proposal for a mandatory European Transparency Register. In its interventions, the CCBE underlined the need to put in place an effective system to motivate all organisations influencing the EU decision-making process to sign up to the register, as well as the need for better legal definitions, monitoring procedures, and due process regarding disciplinary proceedings (for example, by establishing an independent body to rule on alleged violations and an appeal procedure).

Family & Succession Law



Chair: Katell DROUET-BASSOU (France)

Vice-Chair: Marina BLITZ (Belgium)

The Committee discussed the responses to the questionnaire on out-of-court divorce but decided not to go any further in its examination before the outcome of the recast of the Brussels IIa Regulation on jurisdiction, the recognition and enforcement of decisions in matrimonial matters and the matters of parental responsibility, and on international child abduction. The Committee has also been following developments regarding the protection of vulnerable adults, digital inheritance and the Parentage/ Surrogacy Project of The Hague Conference on Private International Law.

Plateforme européenne de formation

Présidente : Attracta O'REGAN (Irlande)

La Commission européenne a lancé en 2016 les travaux visant à intégrer la plateforme européenne de formation au portail e-Justice. Le groupe de travail Plateforme européenne de formation a contribué à élaborer les modèles et formulaires provisoires pour la plateforme européenne de formation. Les travaux du groupe de travail ont été suspendus en avril 2018 et pourront reprendre dès que la plateforme européenne de formation sera disponible pour les avocats et prestataires de formation.

La plateforme européenne de formation pour les utilisateurs internes identifiés par la Commission européenne est opérationnelle depuis fin 2018. Le groupe de travail a bon espoir que la plateforme européenne de formation soit opérationnelle pour les prestataires de formation et les avocats en 2019.

Registre européen de transparence

Président : Jean-Louis JORIS (Belgique)

Le groupe de travail a été en contact tout au long de l'année avec le Parlement européen et la Commission européenne au sujet de la proposition de création d'un registre européen obligatoire de transparence. Dans ses interventions, le CCBE a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place un système efficace pour motiver toutes les organisations influençant les processus de décision de l'UE à s'inscrire au registre, ainsi que la nécessité d'améliorer les définitions juridiques, les procédures de contrôle et les droits de la défense en matière disciplinaire (par exemple en instaurant un organe indépendant chargé de statuer sur les allégations de violation ainsi qu'une procédure d'appel).



Droit de la famille et des successions

Présidente : Katell DROUET-BASSOU (France)

Vice-présidente : Marina BLITZ (Belgique)

Le comité a examiné les réponses au questionnaire sur le divorce extrajudiciaire mais a décidé de ne pas aller plus loin avant les résultats de la refonte du règlement Bruxelles II bis sur la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale et sur l'enlèvement international d'enfants. Le comité a également suivi l'évolution de la protection des adultes vulnérables, la succession numérique et le projet sur la filiation et la maternité de substitution de la Conférence de La Haye de droit international privé.

Future of the Legal Profession and Legal Services

Chair: Thierry WICKERS (France)

Vice-Chair: Christian LEMKE (Germany)

The Future Committee has been following developments regarding the use of artificial intelligence and its impact on the legal profession. The rapid progress of artificial intelligence has led the Committee to devote a significant part of its work to this topic. In this regard, the Future Committee was particularly focused on the preparation of the 2018 CCBE Conference “Artificial Intelligence - Humane Justice” in Lille and, in collaboration with AIJA, organised the second edition of the survey on the views of young professionals as regard the future of the legal profession. The Committee will continue to consider and assess the impact of technology on the justice system, the role of lawyers in our society, the need for our core values, and how the legal profession and its organisations could possibly adapt to be an essential part of this future.

Human Rights



Chair: Patrick HENRY (Belgium)

In addition to granting of the CCBE Human Rights Award 2018 to Polish lawyer Mikołaj Pietrzak for his exceptional involvement and continuous work in support of human rights and the Rule of Law in Poland (see Highlights), the CCBE continues to act in support of lawyers being harassed, threatened, imprisoned, or even murdered as a result of their professional activities. In 2018, the CCBE has sent over 60 letters to national authorities in cases where lawyers have been victims of human rights violations in more than 30 countries. The situation is particularly worrying in the Philippines (where 25 lawyers have been killed in just over two years), Egypt, India, Iran, Turkey, Russia and Ukraine. The CCBE has established new contacts within the European Commission and the European Parliament in order to highlight attacks on lawyers worldwide and the need to protect them. The CCBE is also strengthening its cooperation with its “Defence of the Defenders” Network, as well as with human rights NGOs to achieve synergies in support of persecuted lawyers.

Insurance

Chair: Elisabeth SCHEUBA (Austria)

The Working Group is dealing with all aspects relating to the area of legal expenses insurance and professional indemnity insurance which affect the practice of the legal profession in Europe. The Working Group has developed a set of key principles (CCBE Position Paper on Legal Expenses Insurance) to guarantee the right to the free choice of lawyer, in particular with regard to lawyer's daily activities with legal expenses insurers. These principles seek to provide a better insight into the role of lawyers in this respect. The principles are a first step towards developing common principles to safeguard the right to the free choice of lawyer with stakeholders (legal expenses insurers, consumers). As for the continuation of the dialogue with RIAD (International Association of Legal Expenses Insurance), the CCBE's participation in the 2018 RIAD Congress was a positive starting point. The Congress gathered together many legal expenses insurers from all over Europe and the world and focused on the theme “From Claims Settlement to Solution Management”. Experts from the Working Group were invited to participate in the various discussions and could present the views of the legal profession to the insurance industry. Therefore, the dialogue with RIAD is intended to be continued in 2019. Furthermore, the Working Group is also monitoring the possible effects of Brexit on insurance, especially in the area of professional indemnity insurance.

Avenir de la profession et des services juridiques

Président : Thierry WICKERS (France)

Vice-président : Christian LEMKE (Allemagne)

Le comité Avenir suit les évolutions de l'utilisation de l'intelligence artificielle et ses effets sur la profession d'avocat. Les progrès rapides de l'intelligence artificielle ont conduit le comité à consacrer une part importante de ses travaux à ce sujet : le comité Avenir s'est particulièrement concentré sur la préparation du colloque du CCBE « Intelligence artificielle - justice humaine » à Lille et a organisé avec l'AIJA la deuxième édition de l'enquête auprès des jeunes professionnels concernant l'avenir de la profession d'avocat. Le comité continuera d'examiner et d'évaluer les conséquences des technologies sur le système judiciaire, sur le rôle des avocats dans notre société, leurs valeurs essentielles et comment la profession d'avocat se réinventera, elle et ses organisations, pour occuper une place essentielle dans son avenir.



Droits de l'homme

Président : Patrick HENRY (Belgique)

Outre l'attribution du Prix des droits de l'homme de 2018 à l'avocat polonais Mikołaj Pietrzak pour son dévouement exceptionnel et son travail incessant en soutien des droits de l'homme et de l'état de droit (voir les Points essentiels), le CCBE poursuit son soutien en faveur des avocats harcelés, menacés, emprisonnés voire assassinés en raison de leurs activités professionnelles. En 2018, le CCBE a envoyé plus de 60 lettres aux autorités nationales de plus de 30 pays dans des affaires où des avocats ont été victimes de violations des droits de l'homme. La situation est particulièrement préoccupante aux Philippines (où 25 avocats ont été tués en un peu plus de deux ans), en Égypte, en Inde, en Iran, en Turquie, en Russie et en Ukraine. Le CCBE a établi de nouveaux contacts au sein de la Commission européenne et du Parlement européen afin de mettre en évidence les attaques contre les avocats dans le monde entier et leur besoin de protection. Le CCBE renforce également sa coopération avec son réseau « Défense de la défense », ainsi qu'avec les ONG de défense des droits de l'homme pour créer des synergies en faveur des avocats persécutés.

Assurance

Présidente : Elisabeth SCHEUBA (Autriche)

Le groupe de travail s'occupe de tous les aspects relatifs à l'assurance protection juridique et à l'assurance responsabilité professionnelle qui affectent l'exercice de la profession d'avocat en Europe. Le groupe de travail a élaboré un ensemble de principes clés (position du CCBE sur l'assurance protection juridique) pour garantir le droit au libre choix de l'avocat, notamment en ce qui concerne les activités quotidiennes des avocats avec les assureurs de protection juridique. Ces principes visent à mieux faire comprendre le rôle des avocats à cet égard et constituent un premier pas vers l'élaboration de principes communs pour garantir le droit au libre choix de l'avocat avec les parties prenantes (assureurs de protection juridique et consommateurs). La participation du CCBE au congrès RIAD de 2018 a été un point de départ positif dans la poursuite du dialogue avec RIAD (l'association internationale de l'assurance protection juridique). Le congrès a réuni de nombreux assureurs de protection juridique de toute l'Europe et du monde entier autour du thème « Du règlement des sinistres à la gestion des solutions ». Des experts du groupe de travail ont été invités à participer aux diverses discussions et ont pu présenter le point de vue de la profession d'avocat auprès du secteur des assurances. Le dialogue avec RIAD devrait donc se poursuivre en 2019. Le groupe de travail surveille également les effets possibles du Brexit sur les assurances, en particulier l'assurance responsabilité professionnelle.



International Legal Services

Chair: Louis-Bernard BUCHMAN (France)

The International Legal Services Committee continues to monitor developments regarding trade negotiations on a bilateral or regional basis, which may impact on market access issues in the field of legal services. These developments include proposals that non-EU Member State expect from the EU, and secondly, the proposals that EU Member States expect from non-EU countries. The Committee has also examined Commission proposals for an Investment Court System, and developments regarding a convention establishing a multilateral court for the settlement of investment disputes. The Committee has been delighted with the level of engagement with the European Commission, which has allowed the Committee to be briefed on the latest developments and present the views of the legal profession with respect to issues which require and benefit from the input of the profession. The Committee is looking forward to continuing its work in 2019.



IT Law

Chair: Péter HOMOKI (Hungary) until September, Jiří NOVÁK (Czech Republic) from September

After the General Data Protection Regulation (GDPR) became applicable, the Committee monitored the national implementation of this legislation. It also reviewed the EU-US Privacy Shield decision on the transfer of personal data between the EU and the United States.

Furthermore, the Committee drafted the CCBE Position on the proposals for amending the regulations on service of documents and the taking of evidence in civil and commercial matters. This position underlines that the move towards electronic communication and the use of videoconferencing in cross-border judicial proceedings must be coupled with sufficient safeguards and due process procedures, including the protection of professional secrecy and legal professional privilege.

The Committee also contributed to the drafting of the CCBE Guide on Lawyers' use of online legal platforms and discussed the use of artificial intelligence in judicial systems.

Finally, the Committee interacted with the EU institutions regarding the development of the EU strategy and action plan on e-Justice for the period 2019-2023, as well as the joint CCBE/ELF projects on Evidence2e-CODEX and Me-CODEX.

Online Platforms

Chair: Bertrand DEBOSQUE (France)

A subgroup of the Deontology Committee – the Online Platforms subgroup – was set up in 2017 to consider the deontological issues related to lawyers' use of online platforms.

In cooperation with the Future and IT Law Committees, the CCBE Guide on Lawyers' Use of Online Legal Platforms was prepared and adopted by the Standing Committee in June 2018. The first part of the guide identifies the rules of professional conduct which may be affected by the use of online platforms, whereas the other parts deal with issues that are of a more technical nature.



Services juridiques internationaux

Président : Louis-Bernard BUCHMAN (France)

Le comité Services juridiques internationaux continue de suivre l'évolution des négociations commerciales bilatérales ou régionales, qui pourraient avoir une incidence sur l'accès au marché des services juridiques. Il s'agit notamment des propositions que les États non membres de l'UE attendent de l'UE, ainsi que des propositions que les États membres de l'UE attendent des pays tiers. Le comité a également examiné les propositions de la Commission concernant la création d'un système juridictionnel des investissements, ainsi que les évolutions concernant une convention établissant un tribunal multilatéral pour le règlement des différends en matière d'investissements. Le comité est satisfait du niveau d'engagement auprès de la Commission européenne, qui lui a permis d'être informé des dernières évolutions et de présenter l'avis de la profession d'avocat sur des questions qui nécessitent et bénéficient de l'apport de la profession. Le comité se réjouit de poursuivre ses travaux en 2019.

Droit des technologies de l'information

Président : Péter HOMOKI (Hongrie) jusqu'en septembre, Jiří NOVÁK (République tchèque) à partir de septembre

Après l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD), le comité a suivi la mise en œuvre nationale de celui-ci. Il a également examiné la décision relative au bouclier de protection des données entre l'UE et les États-Unis concernant le transfert de données à caractère personnel entre l'UE et les États-Unis.

Le comité a par ailleurs rédigé la Position du CCBE sur les propositions de modification des règlements relatifs à la signification ou à la notification et à l'obtention de preuve en matière civile ou commerciale. Cette position affirme que le passage à la communication électronique et à la vidéoconférence dans les procédures judiciaires transfrontalières doivent s'accompagner de garanties suffisantes et de procédures régulières, notamment la protection du secret professionnel.

Le comité a également contribué à la rédaction du Guide du CCBE sur les plateformes en ligne et a discuté de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires.

Enfin, le comité a interagi avec les institutions de l'UE concernant l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de l'UE concernant la justice en ligne pour la période 2019-2023 ainsi que les projets conjoints du CCBE et de la Fondation des avocats européens sur Evidence2e-CODEX et Me-CODEX.



Plateformes en ligne

Président : Bertrand DEBOSQUE (France)

Un sous-groupe du comité Déontologie, le sous-groupe Plateformes en ligne, a été créé en 2017 pour examiner les questions déontologiques liées à l'utilisation des plateformes en ligne par les avocats.

Le Guide du CCBE sur les plateformes en ligne a été préparé en coopération avec les comités Avenir de la profession et des services juridiques et Droit des technologies de l'information avant d'être adopté par le comité permanent en juin 2018. Le guide identifie en premier lieu les règles déontologiques que peut affecter l'utilisation de plateformes en ligne avant d'aborder des questions de nature plus technique.

Migration

Chair: David CONLAN SMYTH (Ireland)

Vice-Chair: Noemí ALARCÓN VELASCO (Spain)

The Migration Committee follows migration developments at national and EU level. In reaction to recent worrying developments in several Member States, the CCBE issued a press release in July. The CCBE stressed that in the EU no legislation can be adopted, interpreted or applied in such a way as to limit the possibility for a lawyer to provide legal assistance to any client, regardless of their origin or the way in which they entered the territory of the Union. The CCBE published a statement in October expressing concerns over the idea launched during the June European Council which aimed to set up controlled centres within the EU, as well as regional landing platforms, in particular in North African countries. Indeed, in accordance with European Asylum Directives, the determination of refugee status must be accompanied by certain safeguards, in particular legal assistance for asylum seekers. The Migration Committee experts actively participated in high-level meetings, such as the European Migration Forum, the Council of Europe Drafting Group on Migration and Human Rights, the Commission's Informal expert group on the rights of the child and the European Council on Refugees and Exiles (ECRE) Annual General Conference.

The Committee continues to follow and support the European Lawyers in Lesvos (ELIL) initiative, launched by the CCBE and the German Bar Association (DAV) in 2016, which is now managed by an independent non-profit charitable organisation. The ELIL needs funding to continue offering independent pro bono legal advice to asylum seekers. See donation page:



PECO

Chair: Stanislav BALÍK (Czech Republic)

Vice-chairs: Marc JOBERT (France), Constantin PARASCHO (Romania), Maria ŚLĄZAK (Poland)

To facilitate a dialogue and encourage the exchange of best practices between the Bars of different countries, a conference entitled "Current challenges and opportunities of the Bars and Law Societies of the Council of Europe Member States" was organised by the Council of Europe, the CCBE and the Chamber of Advocates of Armenia in March, in Yerevan (Armenia). The Second Vice-President Ranko Pelicarić, Chair of the PECO Committee Stanislav Balík, Chair of the Towards a Model Code of Conduct Committee Jędrzej Klatka, and Chair of the IT Law Committee Jiří Novák gave presentations. Detailed information about the Conference is available on the CCBE's PECO blog:



The Committee continues to monitor and assess the development of advocacy in different countries, providing assistance and strengthening relationships with associate and observer members of the CCBE, and has started internal discussions on priorities and the future work of the PECO Committee.

PECO

Migration

Président : David CONLAN SMYTH (Irlande)

Vice-présidente : Noemí ALARCÓN VELASCO (Espagne)

Le comité Migration suit l'évolution des migrations auprès des États membres et à l'échelle de l'UE. En réaction aux récentes évolutions préoccupantes dans plusieurs États membres, le CCBE a publié un communiqué de presse en juillet. Le CCBE a mis l'accent sur le fait que, dans l'UE, aucune législation ne peut être adoptée, interprétée ou appliquée de manière à limiter la possibilité d'un avocat à fournir une assistance juridique à un client, quelle que soit son origine ou la manière dont il est entré sur le territoire de l'Union. Le CCBE a publié en octobre une déclaration exprimant ses préoccupations concernant l'idée lancée lors du Conseil européen de juin de créer des centres contrôlés au sein de l'UE, ainsi que des plateformes régionales de débarquement, en particulier dans les pays d'Afrique du Nord. En effet, conformément aux directives européennes en matière d'asile, la détermination du statut de réfugié doit s'accompagner de certaines garanties, en particulier l'assistance juridique aux demandeurs d'asile. Les experts du comité Migration ont participé activement à des réunions de haut niveau, telles que le Forum européen sur la migration, le groupe de rédaction du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et les migrations, le groupe informel d'experts de la Commission sur les droits de l'enfant et la Conférence générale annuelle du Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE).



Le comité continue de suivre et de soutenir l'initiative des avocats européens à Lesbos (ELIL) lancée par le CCBE et le barreau allemand (DAV) en 2016, qui est maintenant gérée par une organisation caritative indépendante sans but lucratif. Des fonds sont nécessaires pour continuer à offrir des conseils juridiques bénévoles indépendants aux demandeurs d'asile. Voici la page de récolte des dons :



PECO

Président : Stanislav BALÍK (République tchèque)

Vice-présidents : Marc JOBERT (France), Constantin PARASCHO (Roumanie) et Maria ŚLAŹZAK (Pologne)

Afin de faciliter le dialogue et d'encourager l'échange des bonnes pratiques entre les barreaux de différents pays, une conférence intitulée « Current challenges and opportunities of the bars and law societies of the Council of Europe member states » a été organisée par le Conseil de l'Europe, le CCBE et la Chambre des avocats d'Arménie en mars à Yerevan. Le deuxième vice-président Ranko Pelicarić, le président du comité PECO, Stanislav Balík, le président du comité Vers un modèle de code de déontologie, Jędrzej Klatka, et le président du comité Droit des technologies de l'information, Jiří Novák, sont intervenus lors de la conférence. Des informations détaillées sur la Conférence sont disponibles sur le blog PECO du CCBE :



Le comité continue de suivre et d'évaluer l'évolution de la profession d'avocat dans différents pays, en fournissant une assistance et en renforçant les relations avec les membres associés et observateurs du CCBE, et a entamé des discussions internes sur les priorités et les travaux futurs du comité PECO.

Surveillance

Chair: Iain G. MITCHELL, QC (United Kingdom)

Vice-Chair: Mathias PREUSCHL (Austria)

This Working Group drafted the CCBE's position on the proposal for a Regulation on European Production and Preservation Orders for electronic evidence in criminal matters. This proposal raises important concerns. The CCBE has therefore been involved in the discussions on the draft text and organised a roundtable discussion at the European Parliament (EP) hosted by the Rapporteur on this file on behalf of the EP's Civil Liberties, Justice and Home Affairs Committee MEP Birgit Sippel.

The Working Group has been examining the definition of national security as a legal concept in a national and international context, including the different approaches in case-law concerning the invocation by the executive of national security to override fundamental rights. A high-level panel discussion was organised at the Computers, Privacy and Data Protection Conference 2018 under the following title: "National security: a free licence for government surveillance?".

In January, the CCBE submitted an amicus curiae brief to the US Supreme Court in the Microsoft case, dealing with the extraterritorial search and seizure of electronic communications.

The Working Group also made contributions to the drafting of an International Legal Instrument on Government-led Surveillance and Privacy, initiated by the EU-funded MAPPING Project.

Furthermore, the Working Group submitted comments on the first annual review of the functioning of the EU-US Privacy Shield, which regulates the transmission of data to the US.

Tax

Chair: Jacques TAQUET (France)

The Committee responded to an OECD Consultation concerning model mandatory disclosure rules for intermediaries. This was the second occasion when disclosure obligations impacting lawyers was proposed, with the June 2017 Commission proposal on "Mandatory automatic exchange of information in the field of taxation in relation to reportable cross-border arrangements" being the first occasion. With respect to the Commission proposal, the Committee prepared a Guidance Note to assist Bars and Law Societies with respect to the implementation of this Directive. The Guidance Note covers a number of issues, including the exemption from the obligation of professional secrecy with respect to the national transposition and implementation of the Directive, the practical requirements regarding disclosure obligations, and the implications of the retroactive effect of the Directive regarding the reporting obligation requirements which apply prior to implementation by Member States. The Committee also considered a Proposal from the Commission which

would allow Member States to fix VAT rates in certain situations, which could have an impact on legal aid services and legal services rendered to individuals.



Surveillance

Président : Iain G. MITCHELL, QC (Royaume-Uni)

Vice-président : Mathias PREUSCHL (Autriche)

Le groupe de travail a rédigé la position du CCBE sur la proposition de règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale. Cette proposition suscite des inquiétudes graves. Le CCBE a donc participé aux discussions sur le projet de texte et a organisé une table ronde au Parlement européen présidée par le rapporteur sur ce dossier au nom de l'eurodéputée Birgit Sippel de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

Le groupe de travail a examiné la définition de la sécurité nationale en tant que concept juridique dans un contexte national et international, y compris les différentes approches de la jurisprudence concernant l'invocation par l'exécutif de la sécurité nationale pour violer les droits fondamentaux. Une table ronde de haut niveau a été organisée lors de la conférence CPDP 2018 sous le titre « Sécurité nationale : une licence gratuite pour la surveillance gouvernementale ? ».

En janvier, le CCBE a soumis un mémoire d'amicus curiae à la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire Microsoft concernant la perquisition et la saisie extraterritoriales de communications électroniques.

Le groupe de travail a également contribué à l'élaboration d'un instrument juridique international pour la surveillance gouvernementale et la protection de la vie privée, lancé par le projet MAPPING, financé par l'UE.

En outre, le groupe de travail a présenté des observations sur le premier examen annuel du fonctionnement du bouclier de protection des données entre l'UE et les États-Unis, qui régit la transmission des données aux États-Unis.



Fiscalité

Président : Jacques TAQUET (France)

Le comité a répondu à une consultation de l'OCDE concernant un modèle de règles afférentes à la déclaration obligatoire d'informations pour les intermédiaires. Il s'agissait de la deuxième proposition d'obligations de déclaration ayant une incidence sur les avocats, à la suite de la proposition de la Commission de juin 2017 en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration. En ce qui concerne la proposition de la Commission, le comité a préparé un guide pour aider les barreaux à mettre en œuvre la directive. Celui-ci aborde notamment la dispense d'obligation en raison du secret professionnel en ce qui concerne la transposition et la mise en œuvre nationales de la directive, les exigences pratiques relatives aux obligations de déclaration et les implications de l'effet rétroactif de la directive sur les obligations de déclaration qui sont d'application avant sa mise en œuvre par les États membres. Le comité a également examiné une proposition de la Commission qui permettrait aux États membres de fixer les taux de TVA dans certaines situations, ce qui pourrait avoir une incidence sur les services d'aide juridique et les services juridiques fournis aux particuliers.

Towards a Model Code of Conduct

Chair: Jędrzej KLATKA (Poland)

In 2018, the Committee finalised its work on the Model Article on Fees which would be the fourth model article following the adoption of the Model Articles on Confidentiality, Conflict of Interest and Independence in 2016 and 2017. After a few postponements, the vote on the Model Article on Fees is planned to take place at the beginning of 2019. The Committee is now working on the Model Article on Relations with Clients, expected to be ready for voting in 2020. The model rules, which will eventually form part of a Model Code of Conduct, should serve as inspiration for Bars and Law Societies when reviewing national rules of conduct. Bars and Law Societies are not obliged to adopt the model rules as being formally binding.

Training

Chair: Pier Giovanni TRAVERSA (Italy)

The CCBE provided input on the European Commission's public consultation on the evaluation of the 2011 European Judicial Training Strategy. Training Committee members also contributed to the discussions during the high-level conference organised by the European Commission entitled "Shaping the future of European judicial training: fit for 21st century justice". The Training Committee also focused on assessing the training systems of lawyers in CCBE Members States, monitoring and providing advice on the implementation of the REFOTRA project (continuing legal education), and discussing the challenges of training lawyers, as well as providing input on the 2018 European Judicial Training Report.

In September 2018, the first ERA-CCBE Young Lawyers Contest took place, bringing together trainees and newly qualified lawyers from different European countries. Twenty contestants from ten nationalities nominated by their Bars were divided into six teams with different legal traditions. The winner of the contest was Team Vasco da Gama, composed of lawyers from France (Vincent Berthier-De Bortoli), Finland (Ella Hiltunen) and Romania (Livia Dianu-Buja).

The following item represents further actions carried out by the CCBE which are not tied to a specific committee.

Relations with the Council of Europe

As an observer member of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) the CCBE contributed to the chapter on lawyers of the report on "European judicial systems – Edition 2018 (2016 data): efficiency and quality of justice", which was published in October 2018. In this evaluation report on the functioning of European judicial systems, the CEPEJ draws on quantitative and qualitative data to outline the main trends observed in in 45 Council of Europe Member states as well as in Israel and Morocco.

The CCBE also actively participated in the work of the CEPEJ Mediation Working Group, particularly regarding the development of a guidance document for lawyers. Furthermore, contributions were made to the work of the CEPEJ Working Group on the evaluation of judicial systems, in particular as regards the development of the ethical principles relating to the use of artificial intelligence in judicial systems.



Vers un modèle de code de déontologie

Président : Jędrzej KLATKA (Pologne)

En 2018, le comité a achevé ses travaux sur la règle modèle sur les honoraires, qui serait la quatrième règle modèle après l'adoption de celles sur le secret professionnel, le conflit d'intérêt et l'indépendance en 2016 et en 2017. Après quelques reports, le vote sur la règle modèle sur les honoraires devrait avoir lieu début 2019. Le comité travaille désormais à l'élaboration de la règle modèle sur les relations avec les clients, qui devrait faire l'objet d'un vote en 2020. Les règles modèles, qui feront éventuellement partie d'un modèle de code de déontologie, devraient servir d'inspiration aux barreaux dans leur examen des règles nationales de déontologie. Les barreaux ne sont en aucun cas contraints d'adopter formellement les règles modèles.



Formation

Président : Pier Giovanni TRAVERSA (Italie)

Le CCBE a contribué à la consultation publique de la Commission européenne sur l'évaluation de la stratégie de formation judiciaire européenne de 2011. Les membres du comité Formation ont également contribué aux discussions lors de la conférence de haut niveau organisée par la Commission européenne intitulée « Shaping the future of European judicial training: fit for 21st century justice ». Le comité Formation s'est également concentré sur l'évaluation des systèmes de formation des avocats dans les États membres du CCBE, le suivi et l'offre de conseils sur la mise en œuvre du projet REFOTRA (formation juridique continue), les défis de formation des avocats, ainsi que la contribution au rapport de formation judiciaire européenne de 2018.

En septembre 2018 a eu lieu le premier concours de jeunes avocats ERA-CCBE, qui a réuni des avocats stagiaires et des jeunes avocats de différents pays européens. Vingt candidats de dix nationalités, désignés par leur barreau, ont été répartis en six équipes de traditions juridiques différentes. L'équipe gagnante est l'équipe Vasco de Gama, composée d'avocats venant de France (Vincent Berthier-De Bortoli), de Finlande (Ella Hiltunen) et de Roumanie (Livia Dianu-Buja).

Le point suivant rapporte les actions du CCBE qui n'ont pas été élaborées dans le cadre des comités.

Relations avec le Conseil de l'Europe

En tant que membre observateur de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le CCBE a contribué au chapitre sur les avocats au sein du rapport Systèmes judiciaires européens : Efficacité et qualité de la justice - Édition 2018 (données 2016). Dans ce rapport d'évaluation du fonctionnement des systèmes judiciaires européens, la CEPEJ s'appuie sur des données quantitatives et qualitatives pour dégager les principales tendances observées dans 45 États membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'en Israël et au Maroc.

Le CCBE a également participé aux travaux du groupe de travail de la CEPEJ sur la médiation, en particulier dans l'élaboration d'orientations destinées aux avocats. Le CCBE a également contribué aux travaux du groupe de travail de la CEPEJ sur l'évaluation des systèmes judiciaires, en particulier dans l'élaboration des principes déontologiques de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires.

Papers adopted during the year 2018

JAN

- ▶ Brief of the CCBE as amicus curiae in support of respondent in Microsoft Ireland Case

FEB

- ▶ CCBE Response to the Public Consultation on service of documents and taking of evidence in civil and commercial matters

MAR

- ▶ CCBE Recommendations on legal aid
- ▶ CCBE comments on the Report from the Commission to the European Parliament and the Council on the first annual review of the functioning of the EU-US Privacy Shield

APR

- ▶ CCBE Response to the public consultation on the training of justice professionals on EU law

MAY

- ▶ CCBE and FBE Joint Statement on the Rule of Law and the principle of mutual recognition
- ▶ Preliminary CCBE comments on the Proposal for a Directive on representative actions for the protection of the collective interests of consumers, and repealing Directive 2009/22/EC
- ▶ Interpretation of the Principles and Rules of the CCBE Charter of Core Principles of the European Legal Profession, Code of Conduct for European Lawyers and Model Code of Conduct

JUN

- ▶ Guide to Mediation for Lawyers
- ▶ CCBE comments on the Proposal for a Directive amending Directive 2017/1132 as regards cross border conversions mergers and divisions
- ▶ CCBE comments on the Proposal for a Directive amending Directive 2017/1132 as regards the use of digital tools and processes in company law
- ▶ CCBE comments on the Proposal for a Directive on the protection of persons reporting on breaches of Union law
- ▶ CCBE comments on the draft text of the amendments to Protocol No 3 on the Statute of the Court of Justice of the European Union
- ▶ CCBE Preliminary comments on the Commission proposal for a Regulation on European Production and Preservation Orders for electronic evidence in criminal matters
- ▶ CCBE Guide on lawyers' use of online legal platforms

JUL

- ▶ Statement from the President of the CCBE regarding the situation in Poland

SEP

- ▶ CCBE Position on the Proposal for a Directive on representative actions for the protection of the collective interests of consumers and repealing Directive 2009/22/EC

OCT

- ▶ CCBE remarks on the Commission consultation on the Commissions Better Regulation approach
- ▶ CCBE Position on the proposals for amending the regulations on service of documents and the taking of evidence in civil and commercial matters
- ▶ CCBE Statement on the need to guarantee legal assistance to all persons requesting international protection
- ▶ CCBE position on Commission proposal Regulation on European Production and Preservation Orders for e evidence in criminal matters
- ▶ CCBE Guidance on certain aspects of the Tax Intermediaries Directive
- ▶ Guide on the European Court of Human Rights - Questions & Answers for Lawyers - Update 2018

Documents adoptés pendant l'année 2018

JAN

- ▶ *Brief of the CCBE as amicus curiae in support of respondent in Microsoft Ireland Case*

FEB

- ▶ *Réponse du CCBE à la Consultation publique sur la modernisation de la coopération judiciaire en matière civile et commerciale au sein de l'Union*

MAR

- ▶ *Recommandations du CCBE en matière d'aide juridique*
- ▶ *CCBE comments on the Report from the Commission to the European Parliament and the Council on the first annual review of the functioning of the EU-US Privacy Shield*

APR

- ▶ *Réponse du CCBE à la consultation publique sur la formation des professionnels de la justice au droit de l'UE*

MAY

- ▶ *Déclaration conjointe du CCBE et de la FBE sur l'État de droit et le principe de la reconnaissance mutuelle*
- ▶ *Commentaires préliminaires du CCBE sur la proposition de directive relative aux actions représentatives pour la protection des intérêts collectifs des consommateurs et abrogeant la directive 2009/22/CE*
- ▶ *Interprétation des principes et règles de la Charte des principes essentiels de l'avocat européen, du Code de déontologie des avocats européens et du modèle de code de déontologie du CCBE*

JUN

- ▶ *Guide de médiation pour les avocats*
- ▶ *Commentaires du CCBE sur la proposition de directive modifiant la directive 2017/1132 en ce qui concerne les transformations, les fusions et les scissions transfrontières*
- ▶ *Commentaires du CCBE sur la proposition de directive modifiant la directive 2017/1132 en ce qui concerne l'utilisation d'outils et de processus numériques en droit des sociétés*
- ▶ *Commentaires du CCBE sur la proposition de directive sur la protection des personnes dénonçant les infractions au droit de l'Union*
- ▶ *Commentaires du CCBE sur le projet de modifications du protocole n° 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne*
- ▶ *Commentaires préliminaires du CCBE sur la proposition d'injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale*
- ▶ *Guide du CCBE sur les plateformes en ligne*

JUL

- ▶ *Déclaration du président du CCBE concernant la situation en Pologne*

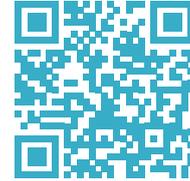
SEP

- ▶ *Position du CCBE sur la proposition de directive relative aux actions représentatives pour la protection des intérêts collectifs des consommateurs et abrogeant la directive 2009/22/CE*

OCT

- ▶ *Commentaires du CCBE sur la consultation de la Commission « Bilan de l'approche de la Commission européenne en matière d'amélioration de la réglementation »*
- ▶ *Position du CCBE sur les propositions de modification des règlements relatifs à la signification ou à la notification et à l'obtention de preuve en matière civile ou commerciale*
- ▶ *Déclaration du CCBE sur la nécessité de garantir l'assistance juridique à toutes les personnes nécessitant une protection internationale*
- ▶ *Position du CCBE sur la proposition de la Commission pour un règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale*
- ▶ *Guide du CCBE relatif à certains aspects de la directive sur les intermédiaires fiscaux*
- ▶ *Guide sur la Cour européenne des droits de l'homme - Questions / Réponses destinées aux avocats - Mise à jour de 2018*

The projects are financed in part by the European Union and have been carried out in partnership with the European Lawyers' Foundation (ELF). More information about the ELF can be found at: <http://europeanlawyersfoundation.eu/>.



Me-CODEX (Maintenance of e-CODEX)

The CCBE continued its participation in the Me-CODEX project, which aims to maintain the services already developed by e-CODEX until it is delivered (most probably) to an EU agency. Under the e-CODEX project, electronic building blocks have been developed to establish a European interoperability layer for e-Justice communications, enabling electronic access to different Member States' judicial systems in different domains, such as the European Small Claims Procedure or the European Payment Order. In this project, the CCBE developed through Find-A-Lawyer 2 (FAL 2) a mechanism to verify lawyers' e-ID in proceedings developed under e-CODEX. Throughout the year, the CCBE (and the European Lawyers' Foundation as its subcontractor) contributed to Me-CODEX regarding governance, piloting, and communication activities.

Me-CODEX (Maintenance of e-CODEX)

Le CCBE a poursuivi sa participation au projet Me-CODEX, qui vise à maintenir les services développés dans le cadre d'e-CODEX, jusqu'à la livraison qui se fera très probablement à une agence de l'UE. Dans le cadre du projet e-CODEX, des blocs de composants électroniques ont été développés pour obtenir une couche d'interopérabilité européenne des communications de justice en ligne pour offrir un accès électronique aux systèmes judiciaires des différents États membres dans différents domaines tels que la procédure européenne de règlement des petits litiges ou l'injonction de payer européenne. Dans le cadre de ce projet, le CCBE a mis au point, par l'intermédiaire du moteur de recherche d'un avocat 2 (FAL 2), un mécanisme de vérification de l'identité électronique des avocats dans les procédures élaborées dans le cadre d'e-CODEX. Tout au long de l'année, le CCBE (et la Fondation des avocats européens en tant que sous-traitant) ont contribué aux aspects de gouvernance, d'orientation et de communication Me-CODEX.



Les projets sont tous financés en partie par l'Union européenne. Ils ont été réalisés en partenariat avec la Fondation des avocats européens. Davantage d'informations concernant la Fondation sont disponibles à l'adresse <http://europeanlawyersfoundation.eu/>.



EVIDENCE2e-CODEX (Linking EVIDENCE into e-CODEX for EIO and MLA procedures in Europe)

This two-year project, which started in March 2018, aims to facilitate and encourage international cooperation in the criminal sector between involved Member State authorities by improving the conditions for a secure and fast exchange of electronic evidence in the EU. In pursuit of this objective the project is developing a uniform theoretical framework for the easy and reliable exchange of electronic evidence in the specific context of the European Investigation Order in criminal matters (EIO) and Mutual Legal Assistance (MLA) procedures. The project consortium includes 17 partners from 10 different countries. Amongst the partners are representatives of different entities, including INTERPOL and six Member State Ministries of Justice, as well as the CCBE through the European Lawyers' Foundation. This year the CCBE, amongst others, gathered information on how electronic evidence is currently exchanged between lawyers and national authorities in the context of the EIO.



EVIDENCE2e-CODEX (Connexion d'EVIDENCE dans e-CODEX dans le cadre de la décision d'enquête européenne et de l'entraide judiciaire)

Le projet EVIDENCE2e-CODEX, qui a été lancé en mars 2018, a pour objectif de faciliter et de soutenir la coopération en matière pénale en favorisant l'échange sécurisé et rapide de preuves électroniques au sein de l'Union européenne. Pour atteindre cet objectif, le projet développe un cadre théorique uniforme pour l'échange facile et fiable de preuves électroniques dans le contexte de la décision d'enquête européenne en matière pénale et des procédures d'entraide judiciaire. Le consortium du projet comprend 17 partenaires de dix pays différents. Parmi les partenaires figurent des représentants de différentes entités, dont INTERPOL et les ministères de la justice de six États membres, ainsi que le CCBE, par l'intermédiaire de la Fondation des avocats européens. Cette année, le CCBE, entre autres, a recueilli des informations sur la manière dont les avocats et les autorités nationales échangent les preuves électroniques dans le cadre de la décision d'enquête européenne.

REFOTRA

In July, the REFOTRA project on continuing legal education was started by the European Lawyers' Foundation and the CCBE. The project is financed with the support of the European Commission Justice Programme.

The project is divided into three different phases with important objectives:

1. To complete the research undertaken by the CCBE (in 2015 and 2016) on national mandatory continuing training regimes in order to have a full understanding of the current situation.
2. To produce recommendation(s) that will target the principle of automatic recognition of training in another Member State.
3. To evaluate, with the Bars and Law Societies of some EU Member States, how recognition based on these recommendation(s) would work.

As part of Phase 1, the REFOTRA questionnaire on continuing legal education was developed by the REFOTRA core group and was agreed by the CCBE Training Committee. Answers to the questionnaire have been collected and a draft report with the results of the assessment will be produced during the first semester of 2019.



REFOTRA

En juillet, le CCBE et la Fondation des avocats européens ont commencé les travaux du projet REFOTRA sur la formation juridique continue. Ce projet est financé avec le soutien du programme Justice de l'Union européenne.

Le projet se découpe en trois phases différentes, chacune traitant un objectif important en particulier :

1. *compléter la recherche entreprise par le CCBE en 2015 et 2016 sur les régimes obligatoires nationaux de formation afin d'obtenir une compréhension totale de la situation actuelle ;*
2. *élaborer une ou des recommandations visant le principe de la reconnaissance automatique de la formation dans un autre État membre ;*
3. *évaluer auprès des barreaux de certains États membres de l'UE comment la reconnaissance fonctionnerait à partir de la ou des recommandations.*

Lors de la première phase du projet, un groupe restreint a élaboré le questionnaire REFOTRA sur la formation juridique continue, avec le soutien du comité Formation du CCBE. Les réponses au questionnaire ont été recueillies et un projet de rapport contenant les résultats de l'évaluation sera produit au cours du premier semestre de 2019.



Presidency Présidence



President / *Président* : Antonín Mokrý

First Vice-President / *Premier vice-président* : José de Freitas

Second Vice-President / *Second vice-président* : Ranko Pelicarić

Third Vice-President / *Troisième vice-président* : Margarete von Galen

**Chair of the Finance Committee /
*Président du comité des finances*** :

Iñigo Nagore
(until May/*jusque mai*)
Péter Szabó (from May/*depuis mai*)



Secretariat Secrétariat



**Secretary-General /
Secrétaire général :** Philip Buisseret

**Communications and Public Affairs /
Communication et affaires publiques :**
Paula Garrido Ramos
(from mid-June/depuis mi-juin)



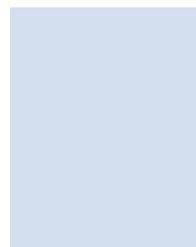
**Senior Legal Advisors /
Conseillers juridiques senior :**
Simone Cuomo
Peter Mc Namee
Karine Métayer



**Legal Advisors /
Conseillers juridique :**
Stéphanie Alves
Indra Bule
Oona Mikkilä

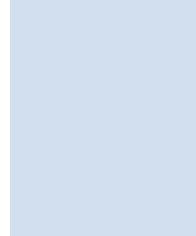


**Office Manager /
Responsable administrative :**
Véronique Jamart



Translator / Traducteur :
Alexandre Mahé

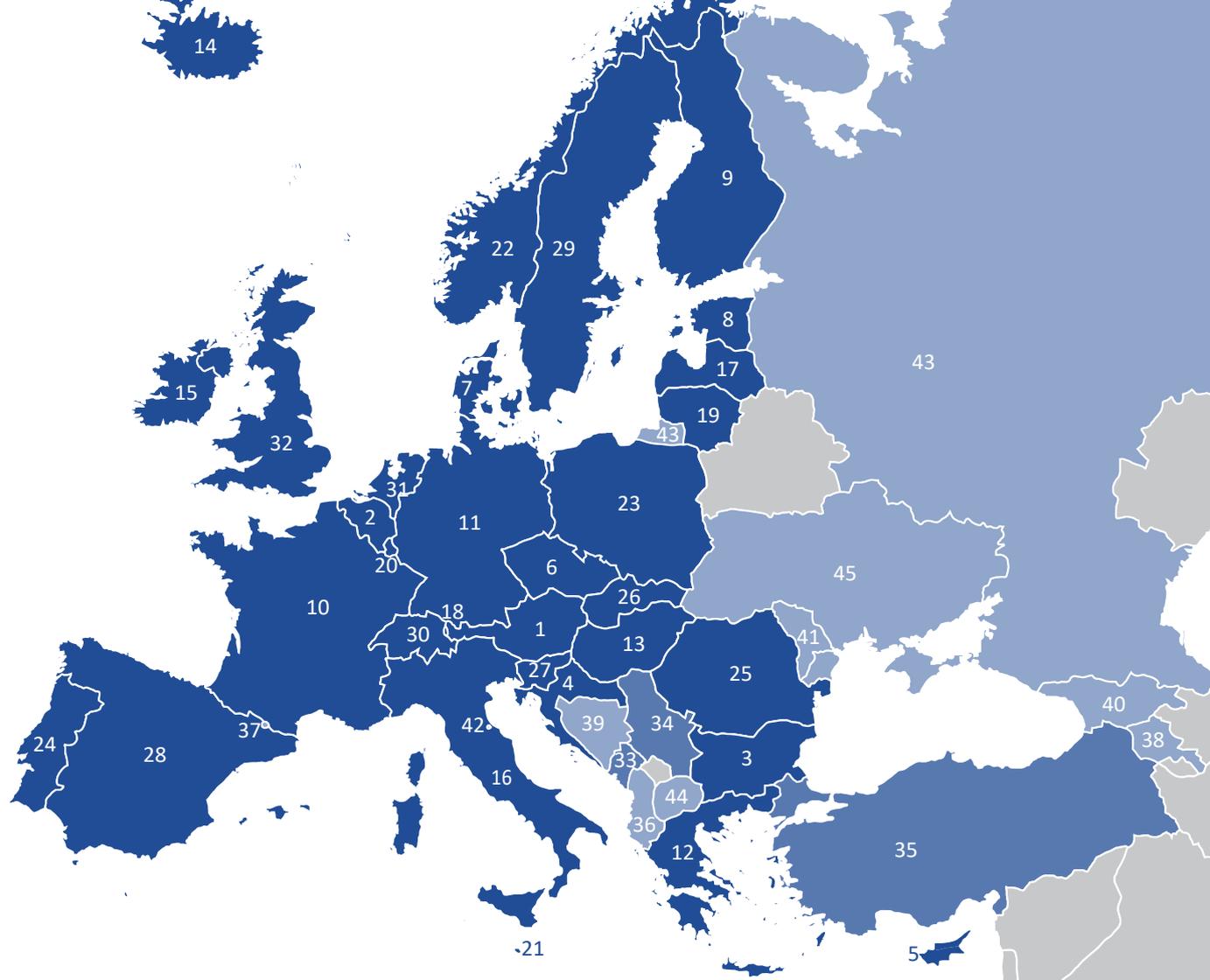
Secretaries / Secrétaires :
Oriane Van der Linden
Sophie Testaert



We would like to thank our trainees in 2018 :

Nous souhaitons remercier nos stagiaires en 2018 :

Beatrice BRANDMAYR, Arfah CHAUDRY, Hanna KANANOVICH, Claire KILDING, Simon O'DONNELL,
Massimiliano PIEDIGROSSO, Nathan ROOSBEEK, Elliot TRICOT O'FARRELL



Full members / Membres effectifs (32)

- | | | | |
|----|---|----|---|
| 1 |  Austria / Autriche | 17 |  Latvia / Lettonie |
| 2 |  Belgium / Belgique | 18 |  Liechtenstein |
| 3 |  Bulgaria / Bulgarie | 19 |  Lithuania / Lituanie |
| 4 |  Croatia / Croatie | 20 |  Luxembourg |
| 5 |  Cyprus / Chypre | 21 |  Malta / Malte |
| 6 |  Czech Republic / République tchèque | 22 |  Norway / Norvège |
| 7 |  Denmark / Danemark | 23 |  Poland / Pologne |
| 8 |  Estonia / Estonie | 24 |  Portugal |
| 9 |  Finland / Finlande | 25 |  Romania / Roumanie |
| 10 |  France | 26 |  Slovak Republic / République slovaque |
| 11 |  Germany / Allemagne | 27 |  Slovenia / Slovénie |
| 12 |  Greece / Grèce | 28 |  Spain / Espagne |
| 13 |  Hungary / Hongrie | 29 |  Sweden / Suède |
| 14 |  Iceland / Islande | 30 |  Switzerland / Suisse |
| 15 |  Ireland / Irlande | 31 |  The Netherlands / Pays-Bas |
| 16 |  Italy / Italie | 32 |  United Kingdom / Royaume-Uni |

Associate members / Membres associés (3)

- | | |
|----|---|
| 33 |  Montenegro / Monténégro |
| 34 |  Serbia / Serbie |
| 35 |  Turkey / Turquie |

Observer members / Membres observateurs (10)

- | | |
|----|---|
| 36 |  Albania / Albanie |
| 37 |  Andorra / Andorre |
| 38 |  Armenia / Arménie |
| 39 |  Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine |
| 40 |  Georgia / Géorgie |
| 41 |  Moldova / Moldavie |
| 42 |  Republic of San Marino / République de Saint-Marin |
| 43 |  Russian Federation / Fédération de Russie |
| 44 |  The former Yugoslav Republic of Macedonia / L'ex-République yougoslave de Macédoine |
| 45 |  Ukraine |

Publisher / *Éditeur* : CCBE
Rue Joseph II, 40/8
B-1000 Bruxelles
T. +32 (0)2 234 65 10
www.ccbe.eu
ccbe@ccbe.eu

Editor / *Éditeur responsable* : Philip BUISSERET

Contributors / *Contributeurs* : Stéphanie ALVES
Indra BULE
Simone CUOMO
Peter MC NAMEE
Karine MÉTAYER
Oona MIKKELÄ

Translator / *Traducteur* : Alexandre MAHÉ

Layout / *Mise en page* : Sophie TESTAERT

Printer / *Imprimeur* : IDENTIC
www.identic.be



CCBE

Council of Bars and Law Societies of Europe
Conseil des barreaux européens
Rue Joseph II, 40/8
1000 Brussels
T +32 (0)2 234 65 10

ccbe@ccbe.eu
www.ccbe.eu
Follow us on

